

Colloque

COORDINATION NATIONALE SOLIDARITE KURDISTAN

« Quelle solution politique à la question Kurde en Turquie ? »

Sous le Haut patronage de Jean Paul Lecoq

Dossier presse

COORDINATION NATIONALE SOLIDARITE KURDISTAN COLLOQUE

« *Quelle solution politique à la question kurde en Turquie ?* »

Sous le haut patronage de

Jean Paul LECOQ

Député

Membre de la Commission des Affaires Etrangères

30 mai 2011

*Salle Lamartine – Immeuble Jacques Chaban-Delmas
101 rue de l'Université Paris 7e*

13h30 à 19h

Accueil et ouverture

Jean Paul LECOQ, *Député, Membre de la Commission des Affaires Etrangères*

Première partie

La démocratie en Turquie et la question kurde

Modérateur : Bernard DORIN, *Ambassadeur de France*

Intervenants :

Yavuz ONEN, *Président d'honneur de la Fondation des Droits de l'Homme Turquie (THIV)*

Meral BESTAS, *Vice-présidente du BDP (Parti pour la Paix et la Démocratie)*

Didier LE SAOUT, *Maître de conférence*

Deuxième partie

Quelles solutions pour la reconnaissance de l'identité kurde ?

Modérateur : Joël DUTTO, *Conseiller Général Honoraire, Conseiller municipal Marseille*

Intervenants :

François ALFONSI, *Député Européen*

Sevahir BAYINDIR, *Députée du BDP (Parti pour la Paix et la Démocratie)*

Michel BILLOUT, *Sénateur, Membre de la Commission des Affaires Etrangères*

Troisième partie

La politique de la France à l'égard du peuple kurde

Modératrice : Renée LE MIGNOT, *Co-présidente du MRAP*

Intervenants :

Pierre LAURENT, *Président du Parti de la Gauche Européenne*

Nedim SEVEN, *Militant kurde*

Pascal-Ange TORRE, *Professeur des Universités*

Résolution – Finale

André METAYER, *Président de l'association Amitiés Kurdes de Bretagne*

SOMMAIRE

PRESENTATION DU CNSK	5
COMMUNIQUE	6
Un espoir éphémère...	6
L'escalade d'une politique de criminalisation du peuple kurde en Turquie	6
Ces deux dernières années	6
Depuis le début de l'année	7
Quelles prises de positions de la France et de la communauté internationale ?	8
REVUE DE PRESSE	9
RFI	9
Turquie : la FIDH dénonce le procès de 151 Kurdes accusés de liens avec la rébellion	9
Turquie Européenne	9
En Turquie, le parti pro kurde semble enfin normalisé	9
Courrier International	11
La tension monte au Kurdistan	11
Amitiés Kurdes de Bretagne	12
Y a-t-il une solution politique à la question kurde ? La Turquie ne s'est pas encore remise de ses coups d'Etat militaires	12
Kurdish Infos	13
Frénésie d'arrestations en Turquie	13
Mediapart	14
Législatives turques: les candidats kurdes éliminés par un « complot »	14
Collectif VAN	15
Turquie : Violations flagrantes des droits de l'homme	15
Kurdish Infos	16
Turquie : des centaines de kurdes arrêtés	16
Kurdish Institute of Brussels	17
La Turquie est dans un processus fragile, Ahmet Dere*	17
Collectif VAN	18
Amnesty : Rapport 2011 sur la Turquie	18
Reporters sans Frontières	23
Turquie - L'acharnement sur les journalistes abordant la question kurde continue	23
Kurdish Infos	25
Les kurdes lancent la désobéissance civile sans précédent	25
Fédération Euro-Arménienne	26
La Turquie reste toujours un pays de répression	26

Médiapart	30
La Turquie abuse de son mandat auprès d'Interpol	30
Turquie Européenne	30
Turquie : la démocratie confisquée	30
Kurdish Infos	32
Campagne pour les enfants kurdes	32
Mediapart	33
Turquie : 55 000 kurdes sanctionnés pour le boycott	33
Tribune de Genève	34
Vague d'arrestations en Turquie : 771 kurdes arrêtés en 16 jours	34
L'Humanité	35
Vers une dépolitisation progressive des Kurdes	35
Collectif VAN	36
L'AKP sème la terreur chez les Kurdes	36
Daniel Pipes	37
Les nouvelles ambitions de la Turquie	37
Turquie Européenne	39
Turquie : le seul vrai projet fou	39

PRESENTATION DU CNSK

La Coordination Nationale Solidarité Kurdistan regroupe un certain nombre d'associations qui militent dans notre pays pour la reconnaissance de l'identité kurde et une solution pacifique à cette question.

Il s'agit des associations Amitiés Kurdes de Bretagne, Amitiés Corse Kurdistan, Amis du peuple Kurde en Alsace, Mouvement de la Paix, Solidarité & Liberté, le Mouvement de la Paix, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), le Centre d'Information du Kurdistan, le Centre Culturel Ahmed Kaya.

Dans un processus de concertation, nos actions sont menées au travers d'ateliers de réflexions mais aussi de manifestations en France ou encore de missions d'observations en Turquie (procès, élections...) dont les principaux objectifs sont la mobilisation et la sensibilisation de l'opinion publique, des médias et des politiques, à la problématique kurde.

Fort de notre engagement et du soutien de partenaires et personnalités, cette journée s'inscrit dans la continuité du colloque « L'urgence d'une solution politique à la résolution de la question kurde », qui s'était déroulé au Sénat en avril 2009.

Le passé ne manque pas d'événements historiques lors desquels une mobilisation de masse a permis de faire basculer le cours de l'histoire. Notre approche est d'appeler à ce que les voix de la France et de la communauté internationale se lèvent pour soutenir le peuple kurde.

COMMUNIQUE

Un espoir éphémère...

On y croyait, ils y croyaient?

C'était le 5 août 2009 : le Premier ministre de Turquie Recep Tayyip Erdogan rencontrait pour la première fois Ahmet Türk, le chef du parti kurde du DTP (Parti pour une société démocratique). Le Président de la République, Abdullah Gül, parlait alors d'« opportunité historique » ou encore de « Processus historique ».

Quand le 19 octobre, un « groupe de Paix » composé de rebelles et de civils kurdes du camp de réfugiés de Makhmour rentre en Turquie en signe d'engagement vers une solution pacifique à la question kurde, des manifestations de joie embrasent le sud-est anatolien. Sur les pancartes des manifestants, on pouvait notamment lire « La solution du problème Kurde ne peut être reportée ». Le Premier ministre préconisait alors « l'ouverture démocratique ».

Allez-t-on enfin vers l'ouverture d'un processus de paix ?

L'escalade d'une politique de criminalisation du peuple kurde en Turquie

Ces deux dernières années

Alors que les plans d'actions s'organisaient autour d'un processus de paix, la machine de criminalisation du peuple kurde était lancée. Et malheureusement, elle ne fera que monter crescendo, aujourd'hui encore.

Forte de son identité, la puissance électorale kurde avait pu être mesurée lors des élections municipales d'avril 2009. Le Parti pour une Société Démocratique¹ y avait connu un succès éclatant. Alors que, de son côté, l'AKP² caressait l'ambition de remporter le Kurdistan.

Or, la réponse du gouvernement n'a pas été de tirer les enseignements de ce scrutin mais de faire la démonstration des forces juridiques et militaires.

A moins de deux semaines après les élections, une vaste opération d'arrestations visant tous les niveaux se déroule simultanément : des centaines de personnes (cadres du DTP, avocat, militants...) sont interpellées dans 14 départements³.

La volonté de casser toute légitimité politique d'un peuple avait déjà trouvé sa motivation dans les élections législatives du 12 juin prochain.

Les espoirs d'une solution pacifique s'effondrent alors, tel un château de carte quand le 11 décembre 2009, la décision de la Cour constitutionnelle prononce la dissolution du DTP⁴. C'était la cinquième fois en un quart de siècle qu'un parti pro-kurde était interdit.

Le DTP est interdit. Le nouveau Parti pour la Démocratie et la Paix (BTP) est créé par des progressistes kurdes. C'est alors qu'une énième vague d'arrestations s'abat contre des

¹ Doublant son nombre de ville, il remporte 14 départements sur 17 dans la région

² Sur le plan national, l'AKP fait 39%, son précédent scrutin 47%, il aspirait 49%

³ Diyarbakir, Istanbul, Ankara, Aydin, Adanan, Elazig, Antep, Urfa, Sirmak, Hakkari, Bingöl, Van, Batman, Mardin. 700 interpellations.

⁴ Il disposait de 21 sièges au Parlement sur 550

élus, avocats, représentants associatifs, journalistes, syndicalistes, cadres dirigeants... tous militant(e)s de la cause kurde

Mais c'est aussi au mépris des Droits de l'Enfant que la Turquie exerce sa politique répressive à l'égard de la population kurde avec l'incarcération et la condamnation massives de ces enfants « lanceurs de pierre ». Ou comment, par malchance, ils peuvent être arrêtés dans la rue, à proximité d'une manifestation, car tout enfant kurde est considéré comme un terroriste potentiel.

L'ouverture kurde de l'AKP se transforme en une machine infernale de criminalisation se soldant par des violations graves des droits de l'homme.

Le procès des 151 personnalités kurdes à Diyarbakir⁵ en est la démonstration, un monstre judiciaire, une aberration politique. Un procès qui ne fait transparaître aucune volonté politique à trouver une solution à la question kurde de façon pacifiste et démocratique.

Depuis le début de l'année

Alors que la Turquie prodigue aux pays arabes ses conseils démocratiques, les juges provoquent une crise avant même le lancement de la campagne électorale en vue des législatives. Le Haut conseil électoral (YSK) met un veto sur 12 candidats indépendants, sept sont soutenus par le parti pro-kurde le BDP. Une inéligibilité qui sera condamnée par la majorité des parties en Turquie et en Europe, rappelant également l'existence du seuil de représentation des 10%⁶, barre qui pénalise les parties minoritaires.

Face au tollé, le veto est levé, mais le pouvoir judiciaire n'a pas dit son dernier mot puisque quelques jours plus tard 35 élus de la municipalité d'Hakkari sont arrêtés.

Depuis le début de l'année, c'est une véritable frénésie : plus de 2500 arrestations ont été recensées. Un rapport sur la situation des droits de l'homme dans la région kurde en Turquie accuse le gouvernement AKP d'avoir mis en place un « état policier ». Dans la seule journée du 16 mai, la police Turque arrête plus de 250 personnes.

Une véritable « machine de guerre électorale » semble être lancée avec un message clair du Gouvernement turc : empêcher la représentation d'un mouvement kurde à l'Assemblée.

Les rassemblements autour des chapiteaux de la « désobéissance civile » sont de plus en plus nombreux. Les candidats indépendants, soutenu par le Bloc « Travail, Démocratie, Liberté » emmené par le parti pro kurde BDP, accusent le gouvernement du Premier Ministre, chef du parti islamo-conservateur AKP de vouloir réduire la population à silence.

Malgré le cessez-le-feu du PKK qui est déclaré depuis aout 2010, les opérations militaires turques se multiplient de jour en jour.

Tous les indicateurs d'une guerre civile sont au rouge, si l'ouverture d'une solution négociée n'est pas enclenchée avec des propositions concrètes et réalistes en vue d'une résolution pacifique à la question kurde après les élections.

Quelle ambition paradoxale lorsque le Ministre des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu, proclame que « *si le monde est en feu, la Turquie en sera le pompier. La Turquie se positionne en effet pour assumer un rôle de premier plan pour la stabilité au Moyen-Orient* » !

Alors que, d'autre part, on balaie d'une phrase la situation de tension et de répression du peuple kurde sur le territoire, car selon le Premier ministre Turc, « *le problème kurde n'existe plus* ».

⁵ Opérations menées sous le nom de KCK qui ne sont pas limitées qu'à Diyarbakir d'autres provinces sont également touchées.

⁶ En Turquie, un parti doit dépasser la barre des 10% pour être autorisé à siéger au Parlement.

Doit-on attendre que la situation s'embrase pour envisager d'aborder une approche diplomatique ?

Quelles prises de positions de la France et de la communauté internationale ?

Aujourd'hui, cette politique de criminalisation trouve son prolongement en France et en Europe avec des opérations de police menées à l'encontre de kurdes réfugiés politiques, de locaux associatifs et de chaînes TV (Opérations en Allemagne, en France, en Italie et en Belgique).

Les Kurdes réfugiés servent, semble-t-il, de « monnaie » d'échange dans les enjeux économiques et politiques qui se jouent entre l'Europe et la Turquie. Les vagues d'arrestations sur le territoire européen en seraient tout logiquement la démonstration par A+B, dans laquelle l'implication de la Turquie n'est pas à écarter. Un exemple de négociations qui pourrait se résumer par : « Tu me rends mes Kurdes, je t'achète tes avions ».

Les contrats commerciaux existants entre la France (et certains pays Européen) et la Turquie, et ceux en cours de négociations semblent bien conduire les autorités françaises à fermer les yeux sur l'attitude de ce pays dans sa politique de négation des libertés et d'expression de l'identité kurde.

On est bien loin du Discours du Président de la République Française M. Nicolas Sarkozy devant le Parlement européen à Strasbourg, le mardi 13 novembre 2007 : « *Dans la Démocratie européenne, j'ajoute que tous ceux qui ont fait l'expérience de renoncer à la défense des Droits de l'Homme au bénéfice de contrats, n'ont pas eu les contrats, et ont perdu sur le terrain des valeurs.* »

Ce comportement donne toute latitude à la Turquie pour ses actions contraires au respect des droits de l'Homme à l'encontre de tout un peuple qui revendique sa langue, sa culture et le droit de vivre dans la paix.

Le PKK a été inscrit sur la liste des organisations terroristes en Europe, suite à l'injonction des Etats-Unis. Et aujourd'hui, ce « marquage au fer rouge » apporte une légitimité à la Turquie dans ce qui semble bien être un marchandage de « devises humaines ». Cette situation représente un vrai frein à une résolution démocratique et politique de la question kurde.

La résolution par la voie diplomatique ne peut d'évidence trouver d'issue sans la réelle volonté d'une mise en œuvre de négociation entre le Gouvernement de la République Turque et les belligérants, ce à quoi aspire le peuple kurde.

L'événement du « groupe de Paix » en a été la preuve. Mais malheureusement, ce moment historique a vite été victime d'une action de distorsion médiatique par le gouvernement turc afin de donner une image falsifiée du Kurdistan.

Alors que les voies s'élevaient pour soutenir les révolutions arabes, que les sanctions tombent en Syrie et les bombes en Libye, le peuple kurde subit arrestations, atrocités, injustices, persécutions, violations des droits de l'homme dans le silence assourdissant de la communauté internationale et notamment de la France.

Pouvons-nous espérer entendre un jour dire par la France et la communauté internationale que :

Non, le militant en faveur des droits de l'homme n'est pas un terroriste

Non, l'avocat qui le défend n'est pas un terroriste

Non, le journaliste qui dénonce la torture n'est pas un terroriste

Non, le député qui demande des droits culturels et politiques n'est pas un terroriste

Non, le maire qui traduit en kurde les textes administratifs n'est pas un terroriste

Non, l'enfant qui jette des pierres n'est pas un terroriste

Non, le réfugié politique kurde résidant en France ou en Europe n'est pas un terroriste

REVUE DE PRESSE

RFI

Turquie : la FIDH dénonce le procès de 151 Kurdes accusés de liens avec la rébellion

Article publié le : samedi 23 octobre 2010 - Dernière modification le : samedi 23 octobre 2010

En Turquie, se tient depuis le 18 octobre dans le sud-est du pays à majorité kurde, un procès où ne figurent pas moins de 150 personnalités locales accusées d'appartenir à la rébellion séparatiste du PKK. Au moment où le gouvernement promet de régler démocratiquement le problème kurde, la présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Souhayr Belhassen, qui a tenté d'assister au procès, dénonce les conditions de ce jugement, au moment où Ankara négocie son entrée dans l'Union européenne.

Avec notre correspondant à Istanbul, Jérôme Bastion

Si la présidente de la FIDH a fait le déplacement de Diyarbakir, sans être autorisée à assister aux audiences, c'est notamment parce que plusieurs responsables de l'association des droits de l'homme locale figurent parmi les accusés.

Pour Souhayr Belhassen « *Ce procès est un procès de type stalinien, 7 578 pages d'actes d'accusation, c'est absolument colossal et impossible à lire. Les accusés, ce qui nous interpellent, c'est que ce sont pour la plupart des représentants de la société civile. Cela fait dix-mois qu'ils sont en prison et qu'ils n'ont pu avoir accès à l'acte d'accusation, ni leurs avocats non plus* ».

Pour la FIDH, le problème kurde ne se résoudra pas devant les tribunaux. «*Nous appelons en tant que FIDH au dialogue, ajoute Souhayr Belhassen, que tout le monde se mette autour d'une table et puisse vraiment respecter les désirs des Kurdes qui ne sont pas des terroristes tels qu'on veut les présenter au cours de ce procès mais des personnes qui (...) cherchent le dialogue et qui cherchent surtout à avoir la paix* ».

Ce procès retentissant risque de durer des semaines voire des mois, le temps peut-être qu'une solution plus politique soit trouvée au conflit.

Turquie Européenne

En Turquie, le parti pro kurde semble enfin normalisé

Rejet du veto imposé à des candidats kurdes par les juges

Anne Guezengar

mercredi 27 avril 2011 - 07:30

La décision des juges du Conseil Électoral Supérieur (YSK) de mettre son veto à la candidature de 12 candidats indépendants, dont 7 soutenus par le BDP, le parti pro-kurde, avait presque fait l'unanimité contre elle. Elle avait provoqué la fureur des Kurdes bien sûr, faisant exploser plusieurs villes de l'Est du pays. Mais, une fois n'est pas coutume, ce sont presque tous les autres partis politiques qui s'étaient élevés contre ce qui ressemblait un peu à un nouveau coup de force judiciaire contre le processus politique.

Le MHP, parti d'extrême droite, était bien seul à soutenir la décision des juges, qui ont dû eux-mêmes se sentir bien peu soutenus. Il faut dire qu'ils avaient fait fort en interdisant

notamment à deux députées BDP de se présenter aux prochaines élections législatives, Gultan Kisinak, la vice-présidente du BDP, et Sebahat Tuncel, députée d'Istanbul, ainsi qu'à Leyla Zana.

S'ils devaient bien s'attendre à la colère de la rue kurde et à son lot de victimes (un manifestant de 19 ans tué par balle, de nombreux blessés), de dérapages, de provocations et d'arrestations, ils ont peut-être été davantage surpris par le tollé de la classe politique et de l'ensemble des médias.

Les candidats exclus ont fait appel. Le président de la république, Abdullah Gül, a joué son rôle de président apaisant : "Bon, ils ont fourni les papiers manquants, maintenant ça va être bon". Cela a pris dix heures à la Cour pour délibérer, mais tout rentrait presque dans l'ordre. Six des candidats kurdes peuvent se présenter. Le veto n'est maintenu que pour la candidature d'Isa Gürbüz (et cinq autres candidats indépendants).

Ouf. Il faut dire que le seuil de 10 % [seuil national en deçà duquel un parti ne peut obtenir aucune représentation à l'assemblée] contraint le BDP, un parti resté essentiellement régionaliste, à présenter des candidatures indépendantes. Or celles-ci sont déjà pénalisées par rapport aux listes. Ainsi en 2007, même si l'AKP y avait effectué une percée remarquable, les électeurs avaient été plus nombreux à voter pour un candidat indépendant que pour la liste AKP à Diyarbakir (4 élus pro-kurde / 6 AKP) ou à Hakkari (1 élu pro-kurde / contre 2 AKP). Le parti kurde est donc sous-représenté.

Or avec l'interdiction qui venaient de frapper ses candidats, le parti qui espère obtenir entre 25 et 30 sièges dans la prochaine assemblée (aux élections du 12 juin prochain), n'avait quasiment aucune chance d'obtenir les 20 sièges suffisants pour constituer un groupe.

Demirtas, le vice-président du parti menaçait donc d'en appeler au boycott des élections. Et celui du référendum le 12 septembre dernier a démontré qu'il aurait été suivi par des millions d'électeurs. Certes l'AKP, et dans une moindre mesure le CHP, l'opposition kémaliste, y auraient gagné des sièges, mais quelle représentativité auraient eu leurs députés ? À Hakkari ou à Cizre plus de 90 % des électeurs avaient boycotté le référendum en septembre dernier ! Une situation particulièrement dangereuse alors que la nouvelle assemblée devra élaborer une nouvelle constitution civile.

Le message lancé aux sympathisants du parti kurde était clair : "*Ne venez pas à Ankara, rejoignez plutôt la montagne*", c'est à dire la lutte armée du PKK, comme le dénonçait le chroniqueur Cengiz Candar. Et il fallait s'attendre à ce qu'il soit entendu d'une jeunesse kurde exaspérée.

Le BDP pourra donc présenter ses candidats aux élections du 12 juin prochain. Ce qui prouve que dans un pays qui se démocratise, la désobéissance civile est une arme plus redoutable que les armes à feu. La menace de boycott a sans doute autant inquiété que les émeutes, même si ça a été très chaud et que le pays respire mieux...

Il aura fallu cette grosse crise. Mais une telle réprobation de la décision du YSK est la preuve de la normalisation du parti kurde dans le jeu politique de Turquie. Tout le monde semble dorénavant conscient que ce n'est pas en l'ostracisant que la Turquie règlera sa question kurde. Peut-être que cela annonce la fin des sempiternelles dissolutions de ce parti, qui longtemps ne scandalisaient pas grand monde, il faut bien le dire. Depuis 2002, date de mon premier séjour à Hakkari, la mairie y a été HADEP, puis DEHAP, puis DTP et enfin BDP, et toujours dirigée par le parti pro-kurde.

Or ce n'est qu'en participant pleinement à la vie politique du pays que le parti kurde peut espérer sortir de son statut de parti régionaliste autour de ses mairies.

En juin dernier, c'est l'armée turque qui s'inclinait face au pouvoir politique. Cette crise sonne peut-être la fin du super pouvoir des juges. Et la classe politique va peut-être à son tour songer à prendre ses propres responsabilités en révisant cette fameuse

législation anti terroriste (LAL) qui favorise tous les abus. En Turquie comme ailleurs ce sont les députés qui font les lois.

Quand la nouvelle de la levée du véto est arrivée à Yüksekova, les Halay kurdes (danses) y ont remplacé les jets de pierres, de cocktails molotovs et de gaz lacrymogènes dans la rue principale. C'est quand même mieux. Dans la province d'Hakkari la situation devenait franchement dangereuse. Outre que les émeutes y ont fait plusieurs blessés et de nombreuses arrestations, les choses risquaient de déraper comme l'été dernier, où la population s'inquiétait sérieusement.

Mais le calme n'allait pas durer longtemps. Quelques jours plus tard, 35 élus de la municipalité d'Hakkari étaient arrêtés au milieu de la nuit, accusés d'avoir des liens avec le KCK, une branche politique du PKK. La révolte repartait.

► Article publié sur [Yol, routes de Turquie et d'ailleurs](#)

Source : *Yol, route de Turquie et d'ailleurs*, le 22 avril 2011

Courrier International

La tension monte au Kurdistan

A un mois des élections législatives, qui doivent se dérouler le 12 juin, la question kurde s'invite dans la campagne. Dénonçant l'échec du gouvernement à dialoguer, les rebelles kurdes ont repris les attaques dans le sud-est du pays. Revue de presse.

13.05.2011 | Pierre Vanrie | [Courrier international](#)

"Résoudre la question kurde est bien entendu la condition sine qua non d'une véritable démocratisation de la Turquie", souligne Sahin Alpay, le chroniqueur du quotidien *Zaman*, proche du gouvernement. "D'importants progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine. Désormais, l'identité kurde n'est plus niée. La région autonome du Kurdistan d'Irak, dont les liens politiques et économiques avec Ankara se sont renforcés, soutient le processus visant à ce que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) abandonne les armes et devienne un acteur politique. Le leader emprisonné du PKK, Abdullah Öcalan, de même que les responsables militaires du PKK qui se trouvent dans les monts Kandil [dans le Kurdistan irakien] expriment leur volonté d'aller vers un accord pour une solution pacifique. Le PKK a ainsi décrété en novembre 2010 un cessez-le-feu unilatéral [prévu jusqu'au 15 juin]. Le Premier ministre turc Erdogan a admis que son gouvernement menait des pourparlers officieux avec Öcalan. Et même le Parti républicain du peuple [CHP, opposition kémaliste] donne des signes de sa volonté de soutenir des réformes en faveur d'une solution à la question kurde et soutient les pourparlers avec Öcalan. Les Kurdes veulent notamment que la nouvelle Constitution [prévue pour après les élections] respecte le pluralisme ethnique de la Turquie, que la langue kurde soit reconnue et que les militants du PKK bénéficient d'une amnistie. Des réformes dans ce sens, dès lors qu'elles consolident l'unité du pays, devraient recueillir l'assentiment des Turcs".

"Sauf que", poursuit Sahin Alpay, "dans le contexte des élections du 12 juin prochain, certains événements suscitent de l'inquiétude. Ainsi, malgré le cessez-le-feu, l'armée a ouvert le feu sur des militants du PKK [depuis fin mars, des opérations policières et militaires ont coûté la vie à 25 combattants du PKK et à 2 civils ; près de 1 500 Kurdes ont été arrêtés depuis le 19 avril]. Ensuite, des guérilleros du PKK ont tiré [le 6 mai, "en représailles à la terreur exercée par la police sur le peuple", avait déclaré le PKK] sur le convoi du Premier ministre et ont tué un policier. On peut donc penser qu'il y a dans les deux camps des gens dont l'idéologie et les intérêts les incitent à saboter un processus allant dans le sens de la paix." Sahin Alpay dénonce la tentative du parti prokurde, le Parti pour la paix et la démocratie [BDP, proche du PKK], de placer les Kurdes de Turquie sous sa tutelle. "Il est clair que la grande majorité des Kurdes n'approuve pas l'idéologie ethniciste et nationaliste kurde du BDP, ni la politique de ce parti consistant à défendre la paix en soutenant la violence du PKK."

Hasan Cemal dans *Milliyet* considère néanmoins que les Kurdes de Turquie se sentent très proches du PKK. "L'erreur serait de croire que l'on peut dresser un mur entre le PKK et la question kurde. Cela aurait peut-être été possible dans les années 1980 et 1990, mais on a laissé passer l'occasion. En effet, le PKK est une organisation qui a désormais pris racine parmi les masses kurdes. C'est ce parti qui donne désormais au mouvement kurde la direction à suivre. L'erreur du Premier ministre Erdogan est d'avoir déclaré pendant cette campagne électorale que "la question kurde était finie". S'agit-il de propos électoralistes ou croit-il vraiment ce qu'il dit ?"

Dans ce contexte, Rusen Cakir critique dans *Vatan* ceux qui refusent de voir la réalité d'une certaine symbiose entre les Kurdes de Turquie et le PKK et qui tentent de l'expliquer en recourant à la théorie du complot. "Les obsèques des militants du PKK tués récemment par l'armée ont eu lieu à Diyarbakir [le 4 mai] en présence de dizaines de milliers de personnes. On voit très bien sur les photos qui ont été prises à cette occasion la détermination de ces dizaines de milliers d'hommes et de femmes, de jeunes et de personnes âgées, et les raisons qui les ont poussés à être là. Si vous persistez à chercher des complots derrière une telle mobilisation, c'est que vous n'avez rien compris."

Amitiés Kurdes de Bretagne

Y a-t-il une solution politique à la question kurde ? La Turquie ne s'est pas encore remise de ses coups d'Etat militaires

samedi 28 mai 2011

par Amitiés kurdes de Bretagne

Depuis trente ans, les Kurdes mènent la lutte pour la reconnaissance de leur identité qui, aujourd'hui, s'appuie sur un programme cohérent basé sur plus de démocratie et plus de justice sociale. La Turquie, dernière au BIB (Bonheur intérieur brut) des 34 pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), ne s'est pas encore remise de ses deux coups d'Etat de 1960 et 1980 qui ont été fatals à la démocratisation de ce pays. Les élections du 12 juin prochain sont donc une étape importante pour tout le pays.

La bataille électorale bat son plein, à deux semaines des législatives, mais le peuple kurde est mobilisé depuis déjà de longs mois, très précisément depuis mars 2009, au lendemain des élections municipales et régionales qui ont vu, dans les régions kurdes, le succès du DTP (devenu BDP). Depuis aussi la vague de répression qui a suivi et qui s'est traduite par plusieurs milliers d'arrestations et d'incarcérations d'hommes et de femmes, cadres et militants du parti pro kurde, élus politiques ou associatifs, toujours en détention préventive.

Depuis des mois, des manifestations s'organisent quotidiennement autour des "tentes de la désobéissance civile" ; ces chapiteaux, régulièrement détruits par la police et patiemment réinstallés par la population, servent de points de ralliement et de discussion, de jour comme de nuit.

Les médias du monde entier ont parlé des manifestations et des luttes pour la démocratie dans les pays du Magreb et du Machrek et la place Tahir au Caire est devenue un symbole. Ils parlent de la répression sanglante en Syrie et des tentes dressées à Madrid et Barcelone par les "indignados" qui protestent contre le chômage, la précarité et les mesures d'austérité. Mais ils prêtent peu d'attention aux manifestations des Kurdes réprimés durement à Istanbul, à Diyarbakir, et ailleurs en Turquie.

Les élections en Turquie : la question kurde au centre de la campagne

Pour autant la question kurde est au cœur des préoccupations des candidats, y compris pour le parti majoritaire AKP, malgré la rebuffade que le Premier ministre, en campagne électorale, a essuyée à Hakkari transformée en ville morte à l'occasion de son passage.

Kemal Kılıçdaroğlu, surnommé "Gandhi", président du principal parti d'opposition, le très nationaliste et kémaliste CHP (Parti Républicain du Peuple) s'est contre toute attente, lors de son passage à Hakkari - décidément étape incontournable pour tous les chefs de partis - prononcé pour une plus grande autonomie des collectivités locales : "si nous sommes au gouvernement, nous signerons sans réserves la charte du Conseil de l'Europe". Il s'est aussi engagé à réduire le seuil des 10% qui empêche les partis politiques, hormis trois formations, à être représentés au Parlement de Turquie. Il s'est également engagé à créer une commission d'enquête sur les assassinats "à auteurs inconnus" commis dans les régions kurdes. Il a d'autre part critiqué la politique gouvernementale qui "ne respecte pas la volonté du peuple en jetant en prison ses élus" et s'est dit favorable à une certaine décentralisation dans le cadre d'un Etat unitaire. Il pourrait même accepter que l'enseignement initial puisse être dispensé dans une langue maternelle qui ne serait pas le turc. Leyla Zana, par meeting interposé, lui a déjà répondu : "nous voulons que nos couleurs, vert, jaune, rouge, flottent à côté du drapeau turc". Il en faudra donc plus pour satisfaire les revendications kurdes, mais c'est déjà trop pour RT Erdogan qui dénonce ce qui pourrait être un certain rapprochement entre deux formations, membres de l'Internationale socialiste et du Parti socialiste européen.

Autre événement surprenant est le ralliement au BDP de toute une section du parti ultranationaliste MHP, celle du district de Baskale, situé près de la frontière iranienne, entre Van et Hakkari. Son président Ömer Bozkurt a assuré de son soutien le candidat député indépendant du BDP en déclarant aux journalistes : "je soutiens désormais le BDP, je veux être avec mon peuple".

A noter également l'engagement, dans la campagne pour le droit à l'éducation dans la langue maternelle, d'organisations culturelles kurdes comme le MKM (Centre culturel de Mésopotamie) qui se traduit par des productions, littéraires et cinématographiques, qui devraient voir le jour sous peu.

Colloque organisé par la Coordination

C'est donc une question tout à fait d'actualité qui sera débattue le 30 mai prochain lors d'un colloque placé organisé à l'Assemblée Nationale par la Coordination Nationale Solidarité Kurdistan sous le haut patronage de Jean Paul LECOQ, Député, membre de la Commission des Affaires étrangères.

Quelle démocratie en Turquie ? Les clefs pour une solution politique de la question kurde ? Quelle politique conduisent, à cet égard, les pays européens et les Etats-Unis ? Nul doute que seront exposées les propositions du BDP et que sera pointée du doigt la politique menée par la France qui, sous prétexte de la lutte antiterroriste, adopte une attitude complaisante à l'égard d'Ankara. Les Kurdes ne croient plus aux soutiens des pays alliés de la Turquie au sein de l'OTAN : ils souhaiteraient, à tout le moins, que la France, les pays européens, l'Union européenne et les Etats-Unis respectent les revendications légitimes du peuple kurde et observent une stricte neutralité en s'abstenant d'encourager la politique belliciste de la Turquie.

André Métayer

Kurdish Infos

Frénésie d'arrestations en Turquie

Près de 700 kurdes ont été arrêtés depuis 19 avril, dont 160 entre dimanche et lundi, par la police turque à travers le pays.

Entre le 19 et le 21 avril, un manifestant de 18 ans est mort et deux autres grièvement blessés par balles, plus de 500 personnes ont été arrêtées, dont des enfants, durant les trois jours de manifestations pour dénoncer l'éviction de sept candidats indépendants

présentés par le principal parti kurde BDP aux législatives qui ont finalement reçu le feu vert du Haut Conseil électoral (YSK).

Pour le ministre de l'intérieur turc, la mort d'Ibrahim Oruc à Bismil, dans la province de Diyarbakir, était « le genre de choses qui arrive » et qu'il s'agissait d'une « réponse graduée ». Le responsable de ce meurtre, la « police d'AKP », parti au pouvoir, reste impuni.

La police a procédé dimanche et lundi matin 160 autres arrestations de kurdes à Hakkari, Cizre, Kiziltepe, Adana, Istanbul et à Kocaeli, notamment lors des interventions violentes contre les tentes « pour une solution pacifique à la question kurde », dressées par les mères kurdes dans le cadre de la campagne de désobéissance civile lancée le 24 mars par le principal parti kurde le BDP. Parmi les personnes arrêtées figurent des dizaines de responsables du BDP.

25 Avril 2011 Par Maxime-Azadi

Mediapart

Législatives turques: les candidats kurdes éliminés par un « complot »

Le Haut conseil électoral (YSK) a annulé lundi 18 avril la candidature de sept candidats indépendants, dont Leyla Zana, présentés par le parti principal parti kurde BDP pour les législatives, prévue le 12 juin. « On assiste à un complot politique » et « une déclaration d'une nouvelle guerre » a dénoncé Selahattin Demirtas, l'ancien co-président du BDP.

Le YSK a rejeté la candidature de douze candidats indépendants, dont sept présentés par le Parti de la paix et de la démocratie (BDP), au motif de leur casier judiciaire, alors que deux d'entre eux sont des membres du parlement.

Parmi les candidats rejetés figurent notamment Leyla Zana, prix Sakharov en 1995, la députée BDP Sabahat Tuncel, l'ancienne co-présidente du BDP Gultan Kisanak, Hatip Dicle, l'ancien député kurde actuellement en prison dans le cadre de l'affaire KCK, prétendue extension urbaine du PKK déclaré illégal. Il s'agit des candidats les plus populaires.

Le Haut conseil électoral a également annulé le droit d'accès du Parti pour la liberté et de la solidarité (ÖDP) aux élections législatives.

UN COMLOT POLITIQUE

« On assiste à un complot politique et c'est une déclaration d'une nouvelle guerre » a dénoncé Selahattin Demirtas le candidat indépendant et l'ancien co-président du BDP. « Toutes les options sont sur la table, y compris le boycott du scrutin » a ajouté Demirtas : « Nous n'avons pas le choix de présenter des nouveaux candidats indépendants ».

Le BDP n'avait pas présenté de liste, en raison du seuil électoral de 10%, ce fameux barrage qui limite considérablement la représentation du peuple kurde au sein du Parlement, mais il fera concourir une soixantaine de candidats indépendants, dont Ertugrul Kurkcu, un leader du mouvement étudiant de 1968.

M. Demirtas a exhorté le gouvernement et le parlement à reporter les élections parlementaires prévues pour le 12 juin.

SCRUTIN ILLÉGITIME

Pour Ahmet Turk, ancien député banni de la vie politique, le rejet du conseil est « injuste » et « complètement politique ». « On veut empêcher la participation des kurdes à la vie politique (...) » a affirmé l'ancien député kurde.

La principale formation kurde BDP espérait un nombre record d'élus lors des élections, entre 30 et 35 députés. Ce parti dispose actuellement 20 députés élus comme des indépendants lors de la dernière élection en 2007. La Cour constitutionnelle turque avait

banni le 12 décembre 2009 de la vie politique d'Ahmet Turk et d'Aysel Tugluk avec 35 autres cadres du Parti de la société démocratique (DTP), interdit également par la Cour constitutionnelle.

LES KURDES INCITÉS A LA RÉVOLTE

« Les élections législatives ont perdu toute légitimité » a déclaré de son côté Hasip Kaplan, un autre député du BDP. « Les kurdes sont incités à la révolte » a ajouté Aysel Tugluk.

Des milliers de kurdes sont descendus dans les rues de Diyarbakir, Van, Batman et de Mersin après l'annonce du conseil électoral. La police a violemment intervenue à Diyarbakir pour disperser les manifestants qui se sont réunis devant le bâtiment du parti au pouvoir AKP.

Maxime Azadi

Collectif VAN

Turquie : Violations flagrantes des droits de l'homme

Un rapport sur la situation des droits de l'homme dans la région kurde en Turquie accuse le gouvernement AKP d'avoir mis en place un « État de police » pour réprimer les kurdes. Au moins 11 426 cas de violations des droits de l'homme ont été répertoriés par l'Association des droits de l'homme (İHD) pendant les quatre premiers mois de 2011 dans la seule région kurde.

La branche de Diyarbakir de cette association a rendu public vendredi 13 mai son rapport de quatre mois sur la situation des droits de l'homme dans la région kurde en Turquie. Les arrestations sont multipliées par deux et les cas de torture et de mauvais traitements ont brutalement augmenté de 200 pour cent, a dénoncé Ibrahim Bilici, responsable de l'İHD, lors d'une conférence de presse à Diyarbakir, chef lieu du Kurdistan.

11 426 CAS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Critiquant la multiplication des violations, notamment lors des interventions de la police contre les manifestants, Bilici affirme que son association a répertorié au moins 11 426 cas de violations des droits de l'homme au cours de quatre premiers mois. Comparé aux mêmes périodes de six dernières années, les violations ont brutalement augmenté, dit-il. 23 573 cas violations des droits de l'homme avaient été constatés dans cette région au cours de toute l'année 2010, contre 20 720 en 2009, selon l'association.

2 788 ARRESTATIONS ET 1 217 CAS DE POURSUITES

Au moins 2 788 personnes ont été arrêtées et 747 d'entre eux ont été écroués, indique l'association dans son rapport, affirmant également avoir constaté 747 cas de torture et de mauvais traitement.

Recensant 1 217 cas de poursuites et de condamnations de personnes, le rapport constate par ailleurs six morts et 22 blessés qui ont été victimes de « Faili Mechul » (meurtre non-élucidé), de l'exécution extrajudiciaire et de violations de droits d'usage des armes par les forces de l'ordre.

Le rapport cite notamment la mort de deux personnes par la police lors des manifestations pour dénoncer l'éviction par le Haut Conseil électoral (YSK) de sept candidats indépendants présentés par le principal parti kurde BDP aux législatives, prévue le 12 juin. Cette décision qui a suscité la colère des kurdes avait finalement été annulée pour six d'entre eux.

HONTE POUR L'HUMANITÉ

Le premier, Ibrahim Oruc, âgé de 17 ans, avait été tué le 21 avril à Bismil, localité de la province de Diyarbakir, capitale kurde, après avoir été atteint d'une balle dans la poitrine. Le second, Kazim Seker, âgé de 60, a subi le 27 avril une crise cardiaque au cours d'une manifestation violente dans la même ville après avoir affecté par des gaz lacrymogènes.

Ces deux cas justifient la perception grandissante que le gouvernement AKP du premier ministre Recep Tayyip Erdogan a mis en place un État de police, affirme Ibrahim Bilici. L'association s'indigne aussi des tortures infligées sur les corps des combattants du PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan, tués lors des opérations militaires, dénonçant une honte pour l'humanité. L'association rapporte 27 morts et 3 blessés au rang du PKK au cours de quatre premiers mois de l'année.

AMNESTY DÉNONCE LES VIOLATIONS

Amnesty International dénonce aussi les violations des droits de l'homme dans plusieurs domaines en Turquie. « Cette année encore, le droit à la liberté d'expression a été mis à mal par des actions pénales. Les mécanismes indépendants de protection des droits humains qui avaient été envisagés n'ont pas été mis en place. Des cas de torture et d'autres mauvais traitements ont de nouveau été signalés ; les informations judiciaires et les poursuites pénales contre des responsables de l'application des lois n'aboutissaient toujours pas. De nombreux procès iniques ont eu lieu en vertu de la législation antiterroriste. Des attentats à l'explosif ont provoqué la mort de civils. Les droits des objecteurs de conscience, des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles ou transgenres, des réfugiés et des demandeurs d'asile n'étaient toujours pas reconnus. Peu d'avancées ont été enregistrées dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes » résume Amnesty dans son rapport annuel 2011 sur la situation des droits humains dans le monde, rendu public, jeudi 12 mai.

Kurdish Infos

Turquie : des centaines de kurdes arrêtés

Submitted by [admin](#) on Thursday, April 07 2011

La police turque a arrêté des centaines de kurdes depuis début mars alors que les kurdes continuent à revendiquer leurs droits fondamentaux lançant une campagne de désobéissance civile. Le gouvernement turc refuse de répondre aux quatre principales demandes du peuple kurde : l'arrêt immédiat des opérations militaires et politiques, la garantie constitutionnelle de l'éducation en langue kurde et l'utilisation de la langue kurde dans l'administration, la suppression du seuil électoral de 10%, ce fameux barrage qui limite considérablement la représentation du peuple kurde au sein du Parlement, la libération des prisonniers politiques.

Brèves d'actualité sur les kurdes :

*Ignorant les revendications légitime du peuple kurde exprimées pendant la campagne de désobéissance civile, lancée le 24 mars par le principal parti kurde BDP, l'Etat turc a tué au moins 15 combattants du PKK, a arrêté 338 kurdes et a emprisonnés 149 autres entre le 1er mars et 6 avril.

*Turquie : de violents affrontements ont eu lieu jeudi 7 avril à Cizre dans une manifestation pour commémorer sept combattants du PKK, tués 1er avril lors d'une opération militaire à Hatay, malgré le cessez-le-feu unilatéral décrété par l'organisation armée et politique. D'autres manifestations ont eu lieu dans plusieurs villes kurdes afin de faire pression sur le gouvernement pour qu'il cesse les opérations militaires qui s'intensifient.

*Une enquête est ouverte contre sept étudiants kurdes de l'université internationale de Chypre à Nicosie-Nord, coté turc, par la direction de l'université pour avoir participé le 20

mars aux célébrations de Newroz, l'arrivé du printemps et la fête de la résistance pour les kurdes. 250 étudiants se sont rassemblés jeudi 7 avril devant le rectorat pour protester contre la décision du conseil de discipline qui a condamné l'un de ces étudiants à une exclusion à un an.

*Les gendarmes ont arrêté jeudi quatre membres du BDP à Adana pour avoir participé à une manifestation du 4 avril à l'occasion du 62eme anniversaire du leader kurde Abdullah Ocalan, emprisonné sur l'Île d'Imrali depuis 1999.

*Neuf kurdes ont été condamnés mercredi 6 avril à 10 mois de prison par la 7 e cour d'assise d'Adana, pour avoir crié des slogans « illégaux » lors de l'ouverture du nouveau bureau du BDP à Hatay en 2010.

*La police turque a arrêté le matin du 6 avril au moins 22 kurdes dans deux villes kurdes, Hakkari et Urfa.MA

Kurdish Institute of Brussels

La Turquie est dans un processus fragile, Ahmet Dere*

19 May, 2011 11:02:00 kib

Depuis deux semaines la tension en Turquie monte de plus en plus autour de la question kurde. Pour le moment il n'y a aucune solution qui est prévue dans le but de calmer cette situation. Personne ne peut deviner où va ce pays et quel sera son avenir.

Si un processus de négociations ne commence pas entre les dirigeants de l'Etat Turc et les responsables des organisations kurdes, malheureusement, après le 15 juin, un nouveau processus de guerre recommencera dans ce pays qui se trouve au cœur d'une région problématique. A ce moment là il sera trop tard pour empêcher qu'il y aie de nouveaux victimes.

Malgré le cessez-le-feu du PKK, (Parti des travailleurs du Kurdistan) qui est déclaré depuis Août 2010, les opérations armées turques se multiplient de jour en jour, surtout ces dernières semaines, alors que doivent avoir lieu le 12 juin des élections législatives. Suite à ces opérations, depuis le début du mois d'avril, une trentaine de militants du PKK ont été tués. Dernièrement, le 14 mai, douze guérilleros ont été tués à la frontière irakienne. Le jour même, des renforts militaires ont été dépêchés sur les lieux et une vaste opération a été lancée dans la région frontalière avec l'Irak.

Pendant les deux derniers mois, des dizaines de milliers de Kurdes ont assisté aux funérailles des militants kurdes. Dans tous ces funérailles les kurdes appellent le gouvernement de l'AKP à cessez les opérations et dialoguer avec des responsables des organisations kurdes. Cet appel est fait par les Kurdes dans le but de calmer la situation et d'empêcher qu'il y aie de nouveau victimes.

A cause des opérations menées par l'armée turque, la région est toujours en ébullition avec de violentes manifestations. Les protestations organisées rassemblent de nombreux responsables de différentes organisations kurdes présentes dans la région. Cela veut dire que, parmi les Kurdes il y a une union qui est en train de se consolider.

Suite aux opérations menées dans la régions, malgré 20 jours qui restent pour les élections législatives, le boycottage des élections est toujours sur l'ordre du jour du BDP. Depuis le début du mois d'avril plus de 2 000 Kurdes, pour la plupart sont des responsables du BDP, ont été arrêtés.

Si un tel boycottage des élections est réalisé par le BDP, ce serait un revers pour Recep Tayip Erdogan. La légitimité des élections serait en cause. A ce moment là Recep Tayip Erdogan ne peut pas faire « la démonstration d'une élection démocratique, à laquelle tout le monde participe ».

Malgré toutes promesses en faveur d'une solution démocratique à la question kurde, le gouvernement de l'AKP continue à tromper toujours l'opinion publique et ne prend aucune mesure effective.

Il est bien évident que l'AKP gagnera la troisième victoire consécutive le 12 juin prochain, mais cela ne veut pas dire que ce parti gagnera la confiance du peuple de la Turquie amènera la paix au pays. Cette confiance ne peut être gagnée que si une solution est trouvée à la question kurde, qui est un véritable obstacle sur le chemin de la démocratisation du pays. Les dirigeants de l'AKP doivent savoir que les projets concernant le creusement d'un canal parallèle au Bosphore ne peuvent pas amener le pays vers la paix et la prospérité.

En parallèle avec la situation de guerre au Kurdistan, la Turquie est aussi devenue la plus grande prison du monde, surtout pour les intellectuels, les hommes politiques et les journalistes. Selon un rapport de l'association des droits de l'homme (IHD) « La police porte atteinte volontairement à la vie ».

Collectif VAN

Amnesty : Rapport 2011 sur la Turquie

Publié le : 18-05-2011

Info Collectif VAN - www.collectifvan.org - Le Collectif VAN vous invite à lire le rapport 2011 de l'Amnesty International sur la Turquie.

Les modifications apportées à la Constitution et à la législation antiterroriste représentaient un pas en avant en matière de respect des droits humains, mais restaient en deçà des changements fondamentaux nécessaires. Cette année encore, le droit à la liberté d'expression a été mis à mal par des actions pénales. Les mécanismes indépendants de protection des droits humains qui avaient été envisagés n'ont pas été mis en place. Des cas de torture et d'autres mauvais traitements ont de nouveau été signalés ; les informations judiciaires et les poursuites pénales contre des responsables de l'application des lois n'aboutissaient toujours pas. De nombreux procès iniques ont eu lieu en vertu de la législation antiterroriste. Des attentats à l'explosif ont provoqué la mort de civils. Les droits des objecteurs de conscience, des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles ou transgenres, des réfugiés et des demandeurs d'asile n'étaient toujours pas reconnus. Peu d'avancées ont été enregistrées dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Contexte

La révision de la Constitution a été approuvée en mai par le Parlement, puis par voie de référendum en septembre, avec près de 60 % des suffrages. Au nombre des changements apportés figuraient la modification de la composition de la Cour constitutionnelle et du puissant Conseil suprême des juges et des procureurs, la possibilité de juger les responsables de l'armée devant des tribunaux civils, la création d'un poste de médiateur et des dispositions destinées à lutter contre les discriminations.

Bien que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ait multiplié les annonces de cessez-le-feu au cours de l'année, les affrontements avec les forces armées turques se sont poursuivis. D'après certaines sources, des discussions ont été engagées en novembre entre les autorités et Abdullah Öcalan, le chef du PKK, actuellement détenu.

Le procès de 152 militants et élus accusés d'appartenance à l'Union des communautés du Kurdistan (KCK, proche du PKK) s'est ouvert en octobre à Diyarbakır. Cent quatre des accusés se trouvaient en détention provisoire. Des observateurs se sont inquiétés du fait qu'une grande partie des éléments à charge contre ces personnes avaient traité à leur participation à des réunions et à des manifestations, ainsi qu'à la publication de communiqués de presse.

Le procès de membres d'Ergenekon, un réseau ultranationaliste présumé qui aurait des ramifications au sein même des institutions de l'État, s'est poursuivi. L'enquête sur les liens entre les suspects et des violations des droits humains commises dans le passé ne progressait que lentement.

Aucune mesure n'a été prise afin de supprimer les obstacles juridiques empêchant les femmes de porter le foulard dans les universités. La mise en œuvre de l'interdiction s'est néanmoins assouplie au cours de l'année.

Dans le cadre de son examen périodique universel, le Conseil des droits de l'homme [ONU] s'est penché, en mai, sur la situation des droits humains en Turquie. Le gouvernement s'est engagé à se conformer à un grand nombre des recommandations qui lui ont été adressées dans ce cadre, mais a rejeté celles exigeant la pleine reconnaissance des droits des minorités et celles relatives à la modification ou à l'abrogation des articles du Code pénal qui restreignaient la liberté d'expression.

Liberté d'expression

Des sujets jusqu'ici tabous ont fait l'objet de discussions plus ouvertes. Des personnes ont toutefois été poursuivies au titre de différents articles du Code pénal, parce qu'elles avaient critiqué les forces armées, la situation des Arméniens et des Kurdes en Turquie ou bien des procès au pénal en cours. De plus, les autorités ont bafoué le droit légitime à la liberté d'expression en recourant aux dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, qui prévoyaient des peines d'emprisonnement plus lourdes et entraînaient des placements en détention provisoire. Les journalistes, les défenseurs des droits humains et les militants politiques kurdes figuraient parmi les personnes le plus souvent visées par des poursuites. Les pouvoirs publics ont de nouveau imposé des restrictions arbitraires, en bloquant l'accès à certains sites web et en suspendant la publication de certains journaux. Les personnes exprimant ouvertement leurs opinions se voyaient très fréquemment menacées de violences.

* Au titre de l'article 7.2 de la loi antiterroriste, le journaliste Veysi Sarsözen a été reconnu coupable, en avril, de « propagande en faveur d'une organisation illégale », en raison d'un article qu'il avait signé dans le quotidien *Gündem*. Il a été condamné à une peine de 15 mois d'emprisonnement. L'appel interjeté de cette décision, tout comme trois autres condamnations prononcées en vertu de la loi antiterroriste, était en instance devant la Cour d'appel suprême à la fin de l'année.

* Des journalistes de *Taraf* ont, cette année encore, été en butte à des menaces et à des actes d'intimidation, à la suite d'articles qu'ils avaient publiés dans ce quotidien. Invoquant une série d'articles critiques à l'égard des forces armées, le ministère de la Justice a autorisé, en novembre, l'ouverture d'une information judiciaire contre Rasim Ozan Kütahyalı pour « dénigrement de la nation turque », au titre de l'article 301 du Code pénal. Au cours du même mois, des menaces de violence contre Orhan Miroğlu ont été publiées sur le site HPG online, qui serait contrôlé par le PKK. Orhan Miroğlu était par ailleurs poursuivi au titre de l'article 216 du Code pénal pour avoir « suscité l'hostilité ou la haine parmi la population », à la suite d'un article de 2009 dans lequel il évoquait la situation des citoyens turcs d'origine kurde.

* En novembre, la police a procédé à des arrestations lors d'une opération contre les Brigades de la vengeance turque, un groupe clandestin qui avait précédemment revendiqué la responsabilité de menaces et de violences à l'encontre d'éminents défenseurs des droits humains et d'autres personnes.

* Dans l'affaire *Dink c. Turquie*, la Cour européenne des droits de l'homme a estimé, en septembre, que la Turquie n'avait pas pris de mesures raisonnables pour protéger la vie de Hrant Dink, journaliste et défenseur des droits humains. Elle s'est abstenue d'intervenir alors qu'elle disposait d'informations qui auraient pu empêcher son assassinat, en janvier 2007, et n'a pas mené d'enquête effective après le meurtre. La Cour a notamment relevé que les autorités turques n'avaient pas examiné le rôle joué par leurs propres services de sécurité. Elle a également considéré que la Turquie avait

violé le droit à la liberté d'expression de Hrant Dink, dans le cadre des poursuites engagées contre lui au titre de l'article 301 du Code pénal.

Torture et autres mauvais traitements

Des cas de torture et d'autres mauvais traitements ont, cette année encore, été signalés. Les sévices étaient souvent infligés en dehors des centres de détention officiels, lors de manifestations, mais aussi en garde à vue et au cours de transferts en prison. En novembre, le Comité contre la torture [ONU] s'est déclaré profondément préoccupé par les allégations nombreuses, persistantes et cohérentes faisant état du recours à la torture relevées lors de son examen de la situation de la Turquie, et a adressé aux autorités turques une série de recommandations pour remédier à cette situation.

* En janvier, Murat Konuş est mort après une garde à vue dans un poste de police d'Istanbul. Sur des enregistrements vidéo, on voit cet homme, arrêté comme suspect dans une affaire de vol aggravé, pénétrer dans les locaux en bonne santé puis en être évacué trois heures plus tard. Une autopsie officielle a fait état de lésions sur le corps de Murat Konuş et a conclu à un décès par hémorragie cérébrale. En mai, sept policiers ont été inculpés pour avoir provoqué sa mort en lui infligeant des actes de torture. Leur procès n'était pas achevé à la fin de l'année.

* Dans un jugement sans précédent rendu en juin, 19 représentants de l'État (dont des policiers et des gardiens de prison) ont été reconnus coupables d'implication dans les actes de torture ayant entraîné la mort du militant politique Engin Çeber, en octobre 2008 à Istanbul. Au nombre des fonctionnaires déclarés coupables, trois gardiens de prison et un directeur d'établissement pénitentiaire ont été condamnés à la réclusion à perpétuité, à la suite d'une enquête et de poursuites qui se sont démarquées fortement d'autres affaires d'actes de torture imputables à des agents de l'État. Les appels interjetés demeuraient en instance devant la Cour d'appel suprême à la fin de 2010.

Impunité

Comme les années précédentes, les enquêtes ouvertes sur des cas présumés d'atteintes aux droits humains commises par des représentants de l'État étaient entachées d'irrégularités. Lorsque des actions pénales étaient engagées, il était fréquent que celles-ci s'éternisent et n'aboutissent pas. Les fonctionnaires « égaraient » des éléments de preuve et les personnes faisant état d'atteintes à leurs droits fondamentaux étaient l'objet de contre-accusations, autant de circonstances contribuant à perpétuer l'impunité. Les mécanismes indépendants de défense des droits humains qui avaient été proposés par le gouvernement n'ont pas été mis en place. Ainsi, la société civile n'a pas été consultée comme il se devait au sujet du projet de loi visant à établir une institution de protection des droits humains et de prévention des violations, ce qui n'a pas permis d'apporter les garanties d'indépendance nécessaires.

* Aucune avancée n'a été enregistrée dans les poursuites engagées contre un policier pour homicide volontaire sur la personne de Festus Okey, un demandeur d'asile nigérian mort en détention en 2007. À la suite des défaillances de l'enquête, la procédure s'enlisait en raison de controverses au sujet de l'identité de la victime. En novembre, le président du tribunal a rejeté une requête déposée par des membres du Réseau de solidarité avec les migrants, qui réclamaient la possibilité d'intervenir dans cette affaire, et a porté plainte au pénal contre ces personnes, au motif que leur requête était constitutive de diffamation.

* Le procureur qui enquêtait sur la mort en détention de Resul İlçin, survenue en octobre 2009 dans le département de Şırnak (sud-est du pays), a prononcé un non-lieu en juin. Cette décision s'appuyait sur un rapport officiel d'autopsie selon lequel Resul İlçin était décédé d'une crise cardiaque. Le document faisait toutefois également état de plusieurs lésions à la tête et sur le corps de la victime. Le tribunal administratif local a rejeté, en juillet, le recours formé contre la décision de clore l'information judiciaire.

Conditions carcérales

Les informations recueillies ont fait de nouveau état de mauvais traitements infligés en prison. De nombreux cas concernaient des personnes en détention provisoire molestées juste après leur transfert. Comme les années précédentes, certains détenus n'ont pu bénéficier des soins médicaux requis par leur état de santé et le droit des prisonniers d'avoir des contacts entre eux a été soumis à des restrictions arbitraires.

* Abdullah Akçay, atteint de leucémie, est mort en détention en juillet. On lui avait refusé à plusieurs reprises un transfert pour raisons de santé. Ses requêtes étaient pourtant fondées sur des rapports médicaux indiquant qu'il ne pouvait être soigné correctement en prison.

* En juillet, le Comité européen pour la prévention de la torture a publié un rapport rédigé à l'issue de la visite qu'il avait effectuée, en janvier, dans la prison de haute sécurité de l'île d'İmralı, où est incarcéré Abdullah Öcalan, dirigeant du PKK. Le document faisait état d'une amélioration de certains aspects du régime carcéral de ce dernier, notamment depuis le transfert de cinq prisonniers qui a mis un terme à 10 années d'isolement cellulaire du chef du PKK. Le gouvernement turc n'avait pas encore autorisé la publication d'un rapport faisant suite à une autre visite effectuée par le Comité, en 2009, dans les établissements pénitentiaires du pays.

Procès inéquitables

Des procès méconnaissant les droits de la défense ont encore eu lieu cette année ; ils concernaient en particulier des personnes inculpées en vertu de la législation antiterroriste. Ces personnes étaient très souvent soumises à des périodes de détention excessives en attendant d'être jugées, sans que les autorités judiciaires n'envisagent d'autre option. Les avocats ne disposaient d'aucun mécanisme efficace pour contester dans les faits la légalité de leur détention.

Aux termes d'importantes modifications législatives adoptées en juillet, les mineurs n'étaient désormais plus passibles de poursuites au titre de la législation antiterroriste pour le seul fait d'avoir participé à des manifestations. Les adultes, eux, pouvaient toutefois être poursuivis en vertu de ces lois iniques. La réforme n'a pas modifié la définition vague et excessivement générale que le Code pénal donne des infractions liées au terrorisme.

* En août, Erdoğan Akhanlı a été placé en détention provisoire dans l'attente de son procès au titre de la législation antiterroriste. Le dossier d'accusation reposait essentiellement sur la déclaration d'un témoin, qui s'est par la suite rétracté en affirmant que ses propos lui avaient été arrachés sous la torture. Le tribunal a rejeté les demandes de remise en liberté déposées par les avocats d'Erdoğan Akhanlı, en invoquant le poids des éléments de preuve disponibles. Le prévenu a néanmoins recouvré la liberté en décembre, dans l'attente de l'issue de son procès.

Exactions perpétrées par des groupes armés

Des attentats à l'explosif ont fait des morts et des blessés au sein de la population civile.

* Alors qu'ils se rendaient sur les lieux d'une attaque lancée contre un oléoduc, quatre militants ont été tués en juillet dans l'explosion de leur véhicule, qui a touché une mine. Le PKK a revendiqué la pose de cet engin dans un communiqué.

* En septembre, neuf personnes ont été tuées lorsqu'une mine a explosé au passage d'un minibus civil sur une route proche du village de Geçitli (Peyanis), dans le département d'Hakkâri (sud-est du pays). Cet attentat n'a pas été revendiqué. Des témoins ont indiqué que deux sacs militaires et des munitions avaient été retrouvés sur les lieux de l'explosion.

Droits des travailleurs

Alors que les syndicats réclamaient de longue date l'ouverture de la place Taksim (la place centrale d'Istanbul) aux manifestations du 1er mai, les autorités ont accédé à cette demande pour la première fois dans l'histoire récente du pays. Les manifestations se sont

déroulées de manière pacifique, à l'inverse des années précédentes. Des modifications constitutionnelles ont accordé aux employés du secteur public l'autorisation de mener des négociations collectives. Tous les fonctionnaires restaient néanmoins privés du droit de grève. De ce fait, la Turquie ne respectait pas les conventions de l'Organisation internationale du travail, à laquelle elle était partie.

Droits des enfants

En raison de modifications législatives (voir ci-dessus Procès inéquitables), la grande majorité des mineurs poursuivis pour avoir participé à des manifestations ont recouvré la liberté. Il n'a toutefois pas été remédié aux lacunes du système de justice pour mineurs, notamment à l'absence de tribunaux pour enfants dans certains départements. Aucune mesure n'a été prise en faveur de la réinsertion des mineurs ayant fait l'objet de détention prolongée, ni concernant l'ouverture d'enquêtes sur les nombreuses plaintes pour mauvais traitements.

Prisonniers d'opinion – objecteurs de conscience

Le droit à l'objection de conscience au service militaire n'était toujours pas reconnu par la loi. Les objecteurs de conscience étaient toujours poursuivis pour avoir refusé l'appel sous les drapeaux. De même, les personnes qui exprimaient publiquement leur soutien en faveur de ce droit étaient traduites en justice et condamnées.

* En juin, l'objecteur de conscience Enver Aydemir a recouvré la liberté à l'issue de six mois de détention par l'armée. En raison de son refus d'effectuer son service militaire, il était toujours poursuivi devant la Cour suprême d'appel militaire pour de multiples chefs d'accusation. En juin également, le défenseur des droits humains Halil Savda et trois autres militants ont été reconnus coupables, au titre de l'article 318 du Code pénal, d'avoir « détourné la population du service militaire », à la suite de leur participation à une manifestation publique de soutien à Enver Aydemir. L'affaire demeurait en instance devant la Cour d'appel suprême. Les poursuites engagées au sujet des mauvais traitements qu'Enver Aydemir affirme avoir subis en détention n'étaient pas achevées à la fin de l'année.

* En août, l'objecteur de conscience İnan Süver a été placé en détention pour avoir refusé d'effectuer son service militaire. Sa remise en liberté a été prononcée en décembre, mais il se trouvait toujours en détention en raison de condamnations préalables. Son procès pour le chef de « violation de permission » n'était pas achevé à la fin de l'année.

Réfugiés et demandeurs d'asile

Comme les années précédentes, des étrangers se sont arbitrairement vu refuser la possibilité d'accéder à la procédure d'asile temporaire et ont été renvoyés de force vers des pays où ils risquaient d'être victimes de persécutions. Des dispositions réglementaires en matière de détention des migrants qui avaient été jugées illégales par la Cour européenne des droits de l'homme en 2009 demeuraient en vigueur à la fin de l'année. Des organisations de la société civile ont été consultées au sujet de trois nouvelles lois concernant l'asile, mais les premières versions de ces textes n'avaient pas été rendues publiques à la fin de 2010.

Droits des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles et des transgenres

Les modifications apportées à la Constitution dans l'objectif d'améliorer la protection contre les pratiques discriminatoires ne prenaient pas en compte la question de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. La discrimination n'avait donc pas disparu, ni dans la loi ni dans la pratique.

* En mars, la ministre chargée de la Condition féminine et de la Famille a déclaré que l'homosexualité était une maladie et devait être soignée. Le gouvernement ne s'est pas démarqué de ces propos et aucune excuse n'a été formulée.

* L'association Triangle rose et noir, qui s'occupe de la défense des droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres, a remporté en avril la bataille juridique engagée contre sa dissolution à la suite d'une plainte déposée par les services du gouverneur d'İzmir, qui estimait que son règlement portait atteinte « aux valeurs morales et à la structure familiale turques ».

* En mai, cinq femmes transgenres, toutes membres de l'ONG Pembe Hayat (qui défend les droits des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles et des transgenres), ont déposé une plainte au pénal contre des policiers. Ceux-ci les auraient harcelées et brutalisées après avoir arrêté leur véhicule. Ils ont porté plainte à leur tour, alléguant que les militantes s'étaient rebellées au moment de leur interpellation. Des poursuites pénales ont été engagées mais les cinq femmes ont été acquittées à l'issue de la première audience du procès. Aucun chef d'inculpation n'a été retenu contre les fonctionnaires.

Violences faites aux femmes et aux filles

Le plan national d'action mis en place par le gouvernement pour la période 2007-2010 et destiné à lutter contre les violences domestiques ne s'est pas traduit par de véritables avancées, notamment en raison d'un manque de coordination, de ressources insuffisantes et de l'absence d'objectifs quantifiables. Le nombre de centres d'accueil destinés aux femmes victimes de violence au foyer demeurerait très en deçà de la proportion requise par la législation turque. D'après des données officielles, il existait 57 centres de ce type en Turquie, soit huit de plus qu'en 2009. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [ONU] a formulé un ensemble de recommandations en juillet, dont la promulgation d'une loi générale s'appliquant à toutes les formes de violences à l'égard des femmes.

Reporters sans Frontières

Turquie - L'acharnement sur les journalistes abordant la question kurde continue

Jeudi 31 Mars 2011 12:45

Reporters sans frontières constate avec tristesse que, malgré les dénégations officielles des autorités turques, la question kurde reste un tabou qu'il ne fait pas bon briser. Au mois de mars, au moins six personnes ont été inculpées ou condamnées pour avoir écrit sur le sujet, en vertu de la Loi antiterroriste n°3713. La Loi antiterroriste aura vingt ans le 12 avril 2011. Elle est rapidement devenue une arme implacable contre les journalistes qui abordent le problème des minorités nationales. Les (...)

Reporters sans frontières constate avec tristesse que, malgré les dénégations officielles des autorités turques, la question kurde reste un tabou qu'il ne fait pas bon briser. Au mois de mars, au moins six personnes ont été inculpées ou condamnées pour avoir écrit sur le sujet, en vertu de la Loi antiterroriste n°3713.

La Loi antiterroriste aura vingt ans le 12 avril 2011. Elle est rapidement devenue une arme implacable contre les journalistes qui abordent le problème des minorités nationales. Les procès de ce mois-ci prouvent une nouvelle fois son utilisation abjecte et délirante. En son nom, des auteurs mais aussi des éditeurs sont touchés par de fortes condamnations

Hakan Tahmaz et Ibrahim Cescmecioğlu, respectivement chroniqueur et directeur de rédaction du journal *Birgün*, ont été condamnés, le 24 mars 2011, pour « reprise de déclaration ou communiqué en provenance d'une organisation terroriste ». Sur la base de l'article 6 de la Loi antiterroriste, il est reproché aux deux journalistes la publication, en août 2008, d'un article intitulé « Un cessez-le-feu unilatéral amplifiera le problème ». Celui-ci contenait un entretien avec Murat Karayilan, représentant du PKK interrogé à

Qandil (Kurdistan irakien). Faisant référence à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, le procureur avait pourtant requis l'acquittement pour les deux hommes en vertu du droit d'information sur les sujets d'actualité. Mais le président de la 10ème chambre de la cour d'assises d'Istanbul a choisi de condamner Tahmaz à dix mois de prison pour avoir écrit l'article, et Cesmecioglu à une amende de 16600 livres turques (1600 euros) pour l'avoir publié.

Cette même cour avait condamné deux semaines plus tôt l'auteur et l'éditeur d'un livre sur la question kurde publié en mai 2010, au motif de « propagande du PKK ». L'auteur de « L'Etat global et les Kurdes sans Etat », Mehmet Güler, a été condamné le 10 mars 2011 à un an et six mois de prison, et l'éditeur, Ragip Zarakolu, à une amende de 16600 livres turques (1600 euros). Là encore, le procureur avait pourtant qualifié la peine d'emprisonnement de « disproportionnée et contraire aux exigences d'une société démocratique ». Triste exemple de l'acharnement judiciaire dans ce domaine, les deux hommes avaient déjà été jugés, au même motif, pour la publication d'un autre livre en juin 2010.

Le journaliste Ertugrul Mavioglu a quant à lui été mis en cause pour avoir publié une interview en trois parties de Karayilan dans le journal Radikal, du 28 au 30 octobre 2010. Accusé de « propagande du PKK », il est passible de sept ans de prison. Alors que son procès doit s'ouvrir tout prochainement, la similitude de son cas avec celui de Tahmaz et Cesmecioglu fait craindre une nouvelle condamnation injuste.

Après une relative ouverture sur le sujet, la question kurde semble de nouveau tétaniser les autorités. Il est vrai que contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, la pratique de la justice envers les journalistes n'avait guère été altérée par cette ouverture politique. Newroz, le nouvel an kurde célébré le 21 mars et journée traditionnelle de manifestations dans l'Est du pays, a fourni une nouvelle démonstration de cette répression aveugle.

Dans la nuit du 21 mars 2011, Necip Capraz, du journal local *Yüksekova Haber*, a été interpellé avec dix autres personnes à Hakkari (sud-est). Il est soupçonné d'appartenance à l'Assemblée turque de l'Union des communautés du Kurdistan (KCK/TM), accusée d'être liée au PKK. Opéré du coeur il y a un an, le journaliste a une santé fragile. Il a été arrêté trois ans jour pour jour après avoir fait l'objet de violences de la part de policiers, en marge de manifestations pro-kurdes qu'il couvrait. Journaliste connu dans la région, il avait reçu en 2005 le « Prix Solidarité de la presse », décerné par l'Association des journalistes contemporains (CGD).

Les autorités s'en sont même prises à des étrangers. Le photo-reporter allemand Benjamin Hiller a été interpellé alors qu'il couvrait une manifestation du Parti démocratique kurde (BDP) à Diyarbakir (sud-est). Verbalement pris à partie et accusé d'avoir pris des photos illégales, il a été placé en garde-à-vue pendant une heure et demie, puis finalement relâché.

Le problème des minorités nationales est un sujet brûlant en Turquie, où le simple fait de les mentionner est souvent perçu comme une atteinte à l'unité du pays. Le 28 mars encore, Orhan Pamuk, prix Nobel de littérature, a été condamné en appel à une amende de 6000 livres turques (730 euros) pour avoir affirmé en 2005 dans un article paru en Suisse : « 30 000 Kurdes et un million d'Arméniens ont été tués sur ces terres ». Cette condamnation est symboliquement très forte.

Reporters sans frontières réitère une fois de plus ses appels aux instances judiciaires, pour qu'elles cessent de criminaliser l'expression des débats qui agitent actuellement la société turque.

L'organisation effectuera une mission en Turquie début avril, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Loi antiterroriste et des rafles de journalistes intervenues ces dernières semaines.

Kurdish Infos

Les kurdes lancent la désobéissance civile sans précédent

Submitted by [admin](#) on Friday, March 25 2011

Les kurdes ont lancé la désobéissance civile sans précédente, dressant des tentes dans plusieurs villes où ils ont passés la nuit de jeudi à vendredi malgré l'intervention violente de la police turque qui a arrêté la veille des dizaines de personnes.

Le principal parti kurde BDP et le Congrès de la Société Démocratique (DTK) ont lancé le 24 mars un mouvement de protestation d'envergure et ont organisé des sit-in dans plusieurs villes, notamment à Diyarbakir, chef-lieu du Kurdistan de Turquie, et à Batman. Le DTK est une assemblée qui regroupe les députés, les maires, les conseillers municipaux et provinciaux kurdes, mais aussi des présidents d'organisations civiles ou religieuses, des journalistes, des écrivains, des syndicalistes.

LA NUIT SOUS LES TENTES

Les manifestants kurdes, dont de nombreux femmes et enfants, ont passé la nuit sous les tentes « pour une solution démocratique », installées par le Mouvement des Mères pour la Paix dans des villes comme Mersin, Hakkari, Diyarbakir, Batman, Kiziltepe et Viransehir.

A Diyarbakir, les autorités ont interdit jeudi la manifestation et déployé des blindés pour bloquer les manifestants, mais des milliers de personnes ont continué de rassembler. Un groupe de jeunes a jeté des pétards sur la police, qui a fait usage de gaz lacrymogène.

DEPUTE KURDE TRAINE PAR TERRE

A Batman, la police turque a trainé par terre un député kurde du BDP, Bengi Yildiz, lors d'une intervention violente pour disperser un sit-in pacifique, arrêtant près de 100 personnes. Quelques heures auparavant, la police a fait démonter les tentes qui ont été de nouveau dressé en fin d'après-midi.

Cette nouvelle campagne de protestation intervient après la célébration sans précédente du Newroz, l'arrivée du printemps et la fête de la résistance pour les kurdes où environ 3 000 000 de personnes sont descendues, le 21 et 22 mars, dans les rues à travers le pays.

QUATRE REVENDICATIONS

Le co-président du BDP, Selahattin Demirtas, a dénoncé la violence policière et a affirmé que la police et le gouverneur du Diyarbakir ne sont pas leurs interlocuteurs, mais le gouvernement.

La résistance du peuple kurde poursuivra, a souligné le co-président du BDP, après l'attaque violente de la police à Diyarbakir. « Nous sommes déterminés » ajoute le Demirtas, citant leurs quatre revendications concrètes : l'arrêt immédiat des opérations militaires et politiques, la garantie constitutionnelle de l'éducation en langue kurde et l'utilisation de la langue kurde dans l'administration, la suppression du seuil électoral de 10%, ce fameux barrage qui limite considérablement la représentation du peuple kurde au sein du Parlement, la libération des prisonniers politiques.

Ahmet Turk, le co-président du DTK et l'ancien président de l'ex DTP, principal parti kurde interdit en décembre 2009 et devenu le BDP, a déclaré qu'ils ne reculeront pas face aux répressions policières.

« Nous n'avons pas de cailloux, de bâtons dans les mains, mais nous obtiendrons des résultats avec nos cris et de cette façon (de manifestations pacifiques) » a dit de son côté le maire de Diyarbakir, Osman Baydemir.

DES TENTES EN EUROPE

Les kurdes qui vivent dans les pays européens installeront aussi des tentes dans plusieurs capitales européennes. La Coordination kurde pour la société démocratique (CDK) a lancé une campagne d'action, considérant que le rôle des kurdes dans les pays européens est important pour faire entendre les revendications du peuple kurde. Des tentes seront installées à Vienne, Cologne, Berlin, Paris, Berne, Athènes, Stockholm, Francfort, Strasbourg, Londres, Rome et à Lahey sous le slogan « les kurdes demandent leur statut »

En parallèle, les jeunes kurdes appellent à manifester le 2 avril à Bruxelles. Le CDK, demande au « peuple patriote » de se joindre au mouvement de protestation.MA

Fédération Euro-Arménienne

La Turquie reste toujours un pays de répression

La Turquie reste toujours un pays de répression, non un modèle de démocratie pour la région

"Depuis quelques semaines, le 'modèle turc' flotte comme un cerf-volant au-dessus du monde arabe. Des analystes occidentaux l'évoquent comme une alternative raisonnable pour une région en ébullition. Des islamistes égyptiens et tunisiens s'y réfèrent pour donner des gages de leur modération.

Mais de quoi et de qui parle-t-on ?" (Jean-Paul Marthoz - Le Soir du 9 mars 2011)

C'est ce spécialiste en matière des droits de l'Homme qui répond justement à cette question :

"La Turquie, toutefois, reste une démocratie inachevée. En 2011, Freedom House l'a rangée dans la catégorie des Etats semi-libres et Reporters sans frontières l'a classée à la 138e place (sur 178) de son index mondial de la liberté de la presse. Baromètre de l'état de démocratie, la liberté d'expression reste sévèrement encadrée par un Code pénal qui criminalise l'atteinte à la 'Turcité... En septembre dernier, la Turquie a, d'ailleurs, été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme, qui a dénoncé les manœuvres visant à protéger les commanditaires du crime, enkystés au sein de l'appareil d'Etat.

"Dans son rapport 2010 sur les progrès d'Ankara dans le cadre du processus d'adhésion, la Commission européenne a elle aussi relevé de nombreux manquements relatifs, notamment à la liberté religieuse ou aux droits culturels de la minorité kurde. En dépit

de réformes constitutionnelles, l'armée conserve un pouvoir excessif par rapport aux autorités civiles. Quant à la 'nature réelle' de l'AKP, elle suscite des suspicions au sein des milieux laïques turcs qui craignent une réislamisation rampante de la vie publique."

Tout récemment, le 9 mars dernier, dans une résolution adoptée à Strasbourg pour faire le point sur la candidature turque, le Parlement européen s'est déclaré inquiet de la "lenteur des progrès" en matière de réformes en Turquie, soulignant que ce pays qui aspire à rejoindre l'Union européenne n'était pas encore une "véritable démocratie pluraliste". "Une réforme constitutionnelle globale qui transformerait la Turquie en une véritable démocratie pluraliste fondée sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales" est nécessaire, a estimé le Parlement européen.

Parmi les obstacles sur la route menant à l'adhésion, les députés ont cité l'impasse de la question chypriote, le climat de "confrontations" entre les partis politiques, et surtout "la détérioration de la liberté de la presse", qui passe notamment par des "actes de censure" ou par "l'autocensure de plus en plus pratiquée parmi les médias turcs, y compris sur internet".

En effet, malgré tous les discours d'ouverture et de démocratisation de l'AKP, la Turquie subit depuis deux ans une répression sans précédent visant le peuple kurde, les minorités ethniques et religieuses et surtout contre les médias.

Un pays ayant ce profile pourra-t-il être un modèle pour les peuples de la région qui luttent pour leur liberté ?

Rappelons-nous que tout a commencé en Turquie avec le coup d'état militaire du 12 mars 1971.

Depuis plus d'un siècle, le processus de démocratisation en Turquie avait souvent été interrompu par des pratiques répressives et des coups d'état militaires : le coup d'état des Jeunes Turcs en 1908, le génocide des Arméniens et des Assyriens en 1915, l'oppression du peuple kurde et des forces de gauche suivie par la proclamation du régime parti unique en 1925, le pogrom des minorités non-musulmanes en 1955, le coup d'état de 1960...

Le 12 mars 1971, dans ce pays membre du Conseil de l'Europe et l'OTAN ainsi que membre associé de l'Union européenne, les généraux avaient renversé le gouvernement et ouvert une période de répression sans précédent.

Durant les deux ans suivant le coup d'état du 12 mars 1971 :

► Des milliers de personnes ont été jugées par les tribunaux militaires de la loi martiale sous l'inculpation de délits pour la plupart antérieurs à la proclamation de l'état d'exception.

► Plus de 10.000 personnes dont 3600 enseignants, 118 journalistes, traducteurs, éditeurs, écrivains, artistes, 67 universitaires ont été mis en garde-à-vue, arrêtés ou jugés et condamnés.

► 37 journaux ou périodiques ont été interdits ou suspendus.

► Plus de 200 titres de livres ont été saisis et plus d'un demi million d'exemplaires détruits.

► 28 personnes ont été tuées dans la rue par les forces de l'ordre, dans des circonstances douteuses.

► Les inculpés, détenus souvent depuis plusieurs semaines, ont dénoncé lors de leurs procès les tortures qu'ils ont subies au cours de l'instruction. Ces accusations sont aujourd'hui confirmées par les rapports de plusieurs organismes internationaux de juristes.

► Malgré l'indignation de l'opinion mondiale, trois leaders de la jeunesse progressiste ont été condamnés à mort et exécutés. D'autres condamnations à mort sont prononcées et 151 requises par les procureurs militaires.

► Trois partis politiques ont été dissous. Les dirigeants du parti socialiste TIP ont été condamnés à de lourdes peines de prison, allant jusqu'à 15 ans.

► La répression s'est durcie envers des minorités ethniques et les opérations répressives contre les Kurdes généralisées non seulement dans le Kurdistan mais aussi dans les grandes métropoles du pays.

► 111 personnes ont été condamnées à de lourdes peines de détention allant jusqu'à 16 ans, sous l'inculpation de "séparatisme".

► Le droit de grève et de syndicalisation a été limité par l'adoption des amendements législatifs sous la pression des militaires.

► Toutes les associations d'étudiants ont été dissoutes.

► Le Syndicat des Enseignants de Turquie (TÖS), groupant plus de 100.000 enseignants a été dissout, ses dirigeants condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 8 ans, des

milliers de ses membres ont été poursuivis. Tous les syndicats des secteurs publics ont été dissous.

C'est après ces coup d'états que l'ingérence du régime d'Ankara dans la vie politique des pays accueillant des immigrés turcs a été bien structurée et un système de pression et d'intimidation a été instauré afin d'étouffer toute voix s'élevant en dehors du contrôle du lobby turc.

Les 40 ans derniers ont été marqués de deux putschs sanglants des généraux turcs en 1971 et 1980 : arrestations massives, tortures, pendaisons, violations des libertés d'expression, renforcement de l'injustice sociale, négations des droits fondamentaux du peuple kurde et des minorités arménienne, assyrienne, grecque, etc.

Rappelons qu'en plus des coups d'Etat de 1971 et 1980, l'armée turque a effectué le 28 février 1997 une autre intervention directe dans la politique.

Bien que le changement constitutionnel lève l'article interdisant l'inculpation des auteurs du coup d'Etat, les putschistes de 1971, 1980 et 1997 restent toujours intouchables et la justice turque n'occupe que de la poursuite des suspects des tentatives de coups d'Etat des années suivantes.

Où en est la démocratisation en Turquie ?

La constitution anti-démocratique prônant la supériorité et le monopole de la race et de la langue turques (Articles 3, 42 et 66), imposée en 1982 par la junte militaire, reste toujours en vigueur. L'article 4 déclare que l'Article 3 ne pourra jamais être modifié, même la modification de cet article ne pourra jamais être proposée.

En plus, un système électoral imposant un seuil national de 10% est toujours maintenu au détriment des partis politiques représentant des opinions différentes, notamment prokurde ou de gauche, afin que le parti islamiste reste au pouvoir avec une majorité absolue dans le Parlement malgré un score électoral inférieur à 50%.

Malgré la soi-disant "démilitarisation" du Conseil National de la Sûreté (MGK), les militaires continuent à dicter leurs choix militaristes par les déclarations médiatisées du chef de l'Etat-major ou des commandants des forces terrestres, aériennes ou navales. De plus, le Haut Conseil Militaire (YAS), chargé de gérer le fonctionnement interne de l'Armée, continue à radier certains officiers considérés "anti-laïques" malgré l'opposition du gouvernement.

Les militaires exercent leur contrôle sur la vie économique du pays par le biais de leur holding financier sui generis OYAK et d'une série d'industries de guerre.

Le nouveau code pénal turc, applaudi par l'Union Européenne, constitue toujours une menace sur la liberté de presse.

Quelques 60 journalistes, majoritairement kurdes et de gauche, se trouvent toujours dans les prisons turques.

Des centaines de personnes sont toujours jugées pour insulte à la nation turque, à l'Armée, au gouvernement ou aux forces de sécurité en raison de leurs critiques, en vertu de l'article 301 (l'ancien article 159) du CPT.

Plus scandaleux, le sociologue turc Ismail Besikçi qui a passé près de vingt ans dans les prisons pour ses écrits sur la réalité kurde vient d'être condamné à une peine de prison pour avoir prononcé le mot "Kurdistan".

Les assassins du journaliste Hrant Dink ne sont toujours pas condamnés.

Toutes les initiatives pacifiques du mouvement national kurde en vue d'arriver à une solution pacifique sont systématiquement déclinées et les opérations militaires se poursuivent afin de satisfaire la voracité de l'Armée et de l'industrie de guerre.

Actuellement, de dizaines de dirigeants ou bourgmestres kurdes sont jugés après avoir été scandaleusement arrêtés et menottés.

Malgré quelques réformes cosmétiques, les droits égaux (enseignement, expression audio-visuelle, association) ne sont toujours pas reconnus pour le peuple kurde ainsi que pour les minorités ethniques ou religieuses du pays, notamment arméniennes, assyriennes, grecques et alévites.

Le cloître araméen Mor Gabriel est exproprié par l'Etat turc et l'Institut de théologie orthodoxe de Halki à Istanbul reste toujours fermé.

Ankara ne montre aucune intention de reconnaître les injustices et atrocités commises dans l'histoire de la Turquie et poursuit une politique absolument négationniste. En plus, les missions diplomatiques d'Ankara incitent souvent les ressortissants turcs et même les élus ou candidats d'origine turque des partis politiques européens (socialistes, libéraux, écologistes ou chrétiens) à participer à des manifestations négationnistes.

Encouragé d'une part par la soumission des gouvernements européens aux chantages d'Ankara, et d'autre part, par le fait que plusieurs dirigeants n'hésitent pas à marchander avec les missions diplomatiques et les organisations d'extrême droite turque pour obtenir quelques voix de plus dans les villes et quartiers habités par les ressortissants turcs, le régime turc s'ingère de plus en plus dans la vie sociale et politique des pays comme la Belgique. C'est le cas en Belgique. Les élus d'origine turque participent ouvertement aux manifestations négationnistes en dépit de la position contraire de leurs partis politiques.

Les conditions suivantes doivent absolument être remplies pour que la Turquie soit une véritable démocratie et pour qu'elle puisse adhérer à l'Union Européenne :

- ▶ Inculpation des responsables des coups d'Etat pour crimes contre l'humanité.
- ▶ Interdiction de l'ingérence des commandants actuels dans la vie politique, sociale et culturelle du pays.
- ▶ Entière modification de la constitution actuelle imposée par les militaires ; suppression des articles 3, 4, 42 et 66 prônant la supériorité et le monopole de la race et de la langue turques.
- ▶ Diminution du budget des dépenses militaires utilisé pour opprimer le peuple kurde et menacer les pays avoisinants.
- ▶ Modification radicale du système électoral imposant un seuil national de 10% au détriment des partis politiques représentant des opinions différentes, notamment pro-kurde ou de gauche.
- ▶ Une amnistie générale doit être déclarée pour tous les prisonniers ou inculpés politiques.
- ▶ Suppression de tous les articles anti-démocratiques du code pénal turc et de la loi anti-terreur et d'autres lois répressives.
- ▶ Arrêt des poursuites judiciaires contre des journalistes, écrivains, artistes, enseignants.
- ▶ Reconnaissance sans exception et sans restriction des droits fondamentaux du peuple kurde et des minorités assyrienne, arménienne et grecque.
- ▶ Reconnaissance du génocide commis au début du siècle contre les Arméniens et les Assyriens.
- ▶ Arrêt de toute ingérence d'Ankara dans la vie politique et sociale des pays accueillant des ressortissants de Turquie.

Ceci est également un nouveau rappel aux dirigeants de l'Union européenne et des pays membres qui flirtent toujours avec le pouvoir politique en Turquie. Pour des intérêts stratégiques, économiques et commerciaux, ils n'hésitent pas à promouvoir les serviteurs du lobby turc dans les partis politiques et dans les organes législatifs et exécutifs au détriment des valeurs démocratiques acquises grâce aux luttes historiques des peuples européens.

Médiapart

La Turquie abuse de son mandat auprès d'Interpol

15 Décembre 2010 Par Maxime-Azadi

« La Turquie utilise l'Interpol comme son organisation de police » a dénoncé l'avocat kurde Mahmud Sakar, une réaction qui intervient après la conférence des juristes déroulée à Bonn le week-end dernier. Un groupe de travail a été lancé pour la première fois afin de réagir contre les pratiques « abusives » et « politiques » de l'Interpol.

Deux groupes de travail ont été lancés contre les dispositifs internationaux qui tentent de criminaliser la communauté kurde, au cours de la conférence d'avocats et de juristes déroulée du 11 au 12 décembre à Bonn, en Allemagne. Le premier groupe envisage une lutte juridique et politique en vue de faire retirer le PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan, de la liste des organisations terroristes, créée en 2002 par l'Union européenne. Le second groupe de travail souhaite ouvrir une brèche dans l'Interpol pour mettre fin à des pratiques « abusives ».

Havin Guneser, de l'Association pour la démocratie et le droit international (Maf-Dad) basée en Allemagne, dénonce les pratiques abusives de l'Interpol. « La Turquie abuse de son mandat auprès de l'Interpol contre les défenseurs des droits de l'homme » souligne Guneser.

Pour l'avocat kurde Mahmut Sakar, le vice-président de l'association Maf-Dad, « le problème principal est que le système juridique de l'Interpol soit inaccessible ». Les politiciens kurdes sont l'un des groupes les plus touchés par ce dispositif, indique l'avocat kurde.

Il y a deux voies, selon Sakar qui parle d'une stratégie des procédures de plaintes au niveau national et international. Pour Sakar, le problème vient de la Turquie. « La Turquie utilise l'Interpol comme son organisation de police alors que la Constitution d'Interpol lui interdit d'intervenir dans les affaires ne concernant qu'un pays membre, ou les crimes militaires, politiques, religieux ou raciaux. Mais les politiciens kurdes et plusieurs autres personnes qui ont des activités politiques pour les kurdes sont recherchés par ce dispositif. La Turquie pousse l'Interpol dans les affaires politiques » a-t-il dit.

L'Interpol est aujourd'hui devenu « un dispositif mondial des Etats-Unis contre le terrorisme » après les attentats du 11 septembre 2001, selon Sakar. Il n'y a aucune initiative individuelle réussie jusqu'ici contre l'Interpol, souligne Sakar et poursuit ; « Il faut également travailler avec les ONG et les medias pour mobiliser l'opinion publique, car ni la listes des organisations terroriste ni l'Interpol ne sont pas des dispositifs juridiques, mais politiques. Seule la lutte dans le domaine juridique n'a aucune chance de réussir. »

Turquie Européenne

Turquie : la démocratie confisquée

Reynald Beaufort

vendredi 25 février 2011 - 07:30

L'affaire Pinar Selek et l'acharnement de la justice turque vient encore de confirmer douloureusement que la Turquie à encore un long chemin à parcourir sur le chemin qui la mènera à la démocratie véritable et peut être un jour à l'intégration complète à l'ensemble européen.

Comme le rappelait récemment un chroniqueur sur France Inter à propos de l'Égypte, il ne suffit pas qu'un pays organise des élections pour qu'il soit une démocratie.

D'abord, ces élections doivent permettre à un maximum de sensibilités de s'exprimer. En Turquie, un parti doit atteindre 10% des suffrages pour avoir des représentants à la Grande Assemblée Nationale. Ce quota interdit tout renouvellement des personnels et marginalise nombre d'opinions. L'autre effet pervers est de pousser à la radicalisation et à la violence politique tous ceux qui ne sont pas représentés.

D'autre part, même s'il renoncent à l'usage de la violence armée, les partis kurdes sont systématiquement interdits au prétexte qu'ils auraient des liens avec le terrorisme et le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) [1], ou encore à cause de soupçons de visées séparatistes. Le procédé est vicieux car il pousse les Kurdes à la clandestinité et à la violence armée. Les militaires, tout en ne donnant aucune autre issue, prétextent de cette guérilla, qu'ils entretiennent ainsi soigneusement, pour justifier l'interdiction de toute expression politique identitaire kurde.

Dans tous les pays démocratiques, les conflits avec les minorités ont fini par se résoudre par la négociation avec les modérés afin de marginaliser les extrémistes. Pourquoi l'armée turque pousse-t-elle les gouvernements successifs à une totale rigidité sur la question des minorités ? Pourquoi entretient-elle, même dans les écoles, au travers d'institutions diverses, l'idée que le monde entier veut démembrer la Turquie, ce que Baskin Oran appelle la « Paranoïa de Sèvres » ? Pourquoi ? Sinon pour justifier son pouvoir, ses privilèges et l'énorme budget qui lui est consacré ?

L'éducation turque glorifie l'armée, la pose en gardienne des institutions et en protectrice de la nation. Le garçon qui ne fait pas son service n'est pas un homme, ceux qui essaient d'y échapper sont poursuivis, les rares objecteurs de conscience sont menacés et condamnés à de lourdes peines de prison. Ceux qui les soutiennent comme Perihan Mağden [2] sont victimes de poursuites judiciaires.

Les institutions se livrent à un effrayant culte des « martyrs » (şehit) ou l'on met en scène de façon glorieuse les obsèques de malheureux jeunes hommes tombés en combattant d'autres jeunes hommes et jeunes femmes, avec lesquels ils ont parfois cohabité dans les mêmes villages ou quartiers.

On ne peut être que choqué par l'étalement de sang et de larmes dans les journaux et à la télévision. On y voit des images horribles, accompagnées d'articles cherchant, en substituant l'émotion à la réflexion, à provoquer la révolte, la colère, puis inévitablement, la haine. Ils mettent sans cesse les « terroristes » à l'index, sans aucune analyse ni mise en perspective. Comment savoir s'il s'agit de la réalité ou bien d'une sanglante mascarade ? On sait aujourd'hui que des groupes paramilitaires ont organisé de faux attentats et des provocations [3]. Ce genre d'agissements de la part d'organisations liées à l'Etat sème un doute légitime : à chaque fois que des attentats sont perpétrés - surtout quand ils desservent manifestement la cause qu'ils sont sensés promouvoir - il est permis de se poser des questions sur ceux qui en sont réellement les instigateurs. Après tout, cette guerre qui ne veut pas dire son nom est le gagne-pain de toutes ces organisations plus ou moins officielles mises en place par l'armée. Ils n'ont aucun intérêt à ce que cela finisse, de là à imaginer qu'ils alimentent les conflits, il n'y a qu'un pas aisé à franchir. Après tout ce genre de méthodes est employé dans toutes les contre-guérillas, la fin justifiant (soi-disant) tous les moyens. Pour combattre le terrorisme, l'armée utilise des méthodes terroristes et est très peu regardante sur ses alliés. Comme l'a montré l'accident de Susurluk le recours à la mafia ne provoque aucun d'état d'âme et cette armée si "laïque" n'a pas hésité dans les années 90 à recourir aux services de Hizbullah turc pour combattre le PKK.

Pour revenir à Pinar Selek, dans un pays démocratique serait-il imaginable qu'un procureur saisisse une Cour suprême pour casser un acquittement, que cette Cour l'annule par deux fois sans qu'aucun nouvel élément à charge ne soit retenu ? Punit-on ainsi les gens de 36 années de réclusion seulement parce qu'ils abordent les sujets qui fâchent ? Pire, dans quel autre pays, des membres éminents de l'institution judiciaire se permettent-ils d'être les représentants d'une idéologie anachronique agonisante et n'ont pas d'autre combat plus glorieux que de s'acharner à torturer et humilier une femme ?

Dans quel autre pays d'Europe la police recourt-elle encore à la torture comme moyen d'investigation, lors même que la Turquie a ratifié pratiquement toutes les conventions et traités liés au respect des droits humains ? Dans quel autre pays européen, la justice se base-t-elle sur des aveux obtenus sous la torture pour envoyer des gens en détention ? Pourquoi autant de disparitions et de meurtres dont les commanditaires ne sont jamais inquiétés ? Dans quel pays enfin une journaliste [4], peut écopier de 138 ans de prison pour avoir simplement écrit des articles jugés comme « séparatistes » ? Dans quel autre pays enfin cultive-t-on à ce point l'amnésie collective pour le passé et la cécité volontaire à propos des problèmes de société ?

Y a-t-il un autre pays « laïc » où en contraignant à l'exil ou au silence toute opposition de gauche, on a obtenu que l'opposition religieuse soit la seule crédible face à des partis godillots (« rangers » serait plus juste !) qui ne se différencient que par les intérêts particuliers, voire personnels, qu'il représentent ?

Le Turquie n'est toujours qu'une démocratie sur le papier. Toutes les institutions en sont encore verrouillées par des organismes de contrôle mis en place par la constitution de 1982. Il en est ainsi de l'éducation avec le Yüksek Öğretim Kurulu (YÖK), de la justice avec le « Yargıtay » (Cour Suprême qui a le pouvoir de casser des jugements jusqu'à obtenir qu'il soit conformes, non pas à la loi ou aux procédures, mais à leur seuls vœux arbitraires) et enfin le Milli Güvenlik Kurulu (MGK) était chargé de surveiller le gouvernement élu. Et quand tous ces verrous se sont avérés insuffisants, que croyez vous qu'a fait l'institution militaire ? Elle a tout simplement menacé le gouvernement d'intervenir dans ses affaires ! Y a t il un autre pays européen où l'armée s'occupait et s'occupe encore ainsi des affaires intérieures ?

Le gouvernement et les autorités turques affirment à longueur de temps que l'Europe « club chrétien » ne veut pas d'eux parce que le pays est musulman... Est-il permis de rire ? Ce faux-nez est un pic, un cap, que dis-je une péninsule ! Le nationalisme et l'omniprésence des militaires, le conservatisme sourcilleux jusqu'à la caricature des kémalistes sont des raisons bien plus déterminantes qu'une pratique religieuse somme toute très modérée, quoiqu'en disent les agitateurs de fantasmes de tout poil !

J'ai entendu le gouvernement turc et certains commentateurs occidentaux proposer pour l'Égypte le modèle turc... Dieu, quel qu'il soit, nous en préserve ! Pourquoi pas le modèle français, allemand ou espagnol ? Parce qu'un pays musulman ne saurait être tenu que d'une main de fer ? C'est condescendant, insultant ! Et la force brutale n'a jamais contenu longtemps, ni l'islam politique, ni d'ailleurs quoi que ce soit d'autre.

Kurdish Infos

Campagne pour les enfants kurdes

Submitted by [admin](#) on Tuesday, February 22 2011

Kurdish Info- Amnesty International a lancé une campagne pour des milliers d'enfants kurdes poursuivis au titre de la loi antiterroriste pour leur participation présumée à des manifestations depuis 2006 en Turquie. Au moins 55 enfants kurdes ont été envoyés en prison depuis le 15 février, malgré la modification de la loi en vue de mettre fin à cette pratique.

« Ces manifestations, principalement axées sur les sujets de préoccupation de la population kurde, ont souvent été l'occasion de violents affrontements avec la police » a déclaré l'organisation des droits de l'homme.

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement turc a modifié la loi en vue de mettre fin à la pratique qui consistait à poursuivre des mineurs en justice aux termes de la législation antiterroriste uniquement parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir participé à des manifestations, rappelle l'Amnesty.

« Cette mesure, sans conteste positive, n'a pas débouché sur la libération de tous les enfants, les tribunaux ayant mis beaucoup de temps à transférer les dossiers auprès de tribunaux pour enfants. En outre, certains départements ne sont pas pourvus de tribunaux pour enfants, et il est donc fort probable qu'un certain nombre de mineurs seront jugés devant des instances pour adultes », a critiqué l'organisation.

55 ENFANTS ENVOYES EN PRISON EN UNE SEMAINE

Au moins 75 enfants kurdes ont été arrêtés par la police dans plusieurs villes kurdes comme Batman, Diyarbakır, Mardin, Urfa, Van, Siirt, Şırnak, Hakkari'de, mais aussi dans des métropoles turcs comme Istanbul, Mersin et Adana, depuis le 15 février, le 12e anniversaire de l'arrestation du chef rebelle kurde, Abdullah Ocalan. 55 d'entre eux ont été envoyés en prison.

Le responsable de la commission de l'Association des droits de l'homme (IHD) pour les enfants, Keziban Yilmaz, une avocate, a dit que les articles 220/6. et 314/2. de la Code Penale Turc sont la source de ces problèmes. L'article 220/6, qui condamne les crimes commis au nom du PKK et est utilisé pour poursuivre les manifestants en conjonction avec l'article 314/2, qui condamne la participation armée à cette organisation, demeurent inchangés, rappelle Yilmaz.

L'Amnesty a appelé les autorités turques de veiller à ce que le système de justice pour mineurs existant fonctionne conformément aux normes internationales en matière de droits humains et au droit turc.

L'organisation humanitaire a souligné que les autorités turques n'ont pas rempli leur obligation d'enquêter efficacement sur les allégations généralisées, concordantes et crédibles selon lesquelles les enfants ont subi des mauvais traitements au moment de leur arrestation et pendant leur détention dans le cadre des poursuites engagées contre eux.

61 ENFANTS KURDES TUES DEPUIS 2002

Les enfants kurdes ont davantage exposés à des violations des droits de l'homme du fait de l'application de dispositions antiterroristes, un dispositif mise en place par le gouvernement AKP, le parti au pouvoir depuis 2002. En outre d'emprisonnement des milliers d'enfants, parfois âgés de 12 ans, plusieurs dizaines ont été tués par les forces de l'ordre en toute impunité. Au moins 61 enfants tués au cours de neuf dernières années dans le pays de « démocratie avancée » du premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan. Ces enfants ont été victimes de tirs délibérés par les forces de l'ordre ou des engins explosifs militaires, selon «Bir Göz de Sen Ol ! », une initiative pour arrêter les morts des enfants qui a publié récemment une liste de 398 enfants tués depuis 1988. (MA)

Mediapart

Turquie : 55 000 kurdes sanctionnés pour le boycott

26 Janvier 2011 Par [Maxime-Azadi](#)

Plus de 55 000 électeurs kurdes de la ville de Yuksekova, au Kurdistan de Turquie, ont été sanctionnés par la Commission électorale à une amende de 22 TL (10 euros) pour chacun. Le 12 septembre dernier, 98 % des électeurs avaient suivi les consignes du BDP, principal parti kurde, et avaient boycotté le référendum sur la Constitution.

La Commission Electorale de Yuksekova, district de Hakkari, près de la frontière irakienne, a sanctionné 55 055 personnes, soit 98 % des électeurs, pour une somme total de 1.211.210 TL d'amende pour « non-respect de l'obligation de voter » lors du referendum sur la Constitution imposée par le gouvernement AKP, Parti pour la justice et le développement. Seuls 1 534 électeurs s'étaient rendus aux urnes dans cette ville.

PUNITION COLLECTIVE

Yuksekoa, l'un des fiefs du BDP, Parti pour la paix et la démocratie, est la seule ville où la procédure de punition électorale a été mise en vigueur. Aucune procédure n'a été menée contre les électeurs des autres districts comme Semdinli et Cukurca dans la même province de Hakkari, ce qui laisse penser à une punition collective de la population de Yuksekova par le gouvernement turc.

11 164 000 électeurs n'étaient pas rendus aux urnes en Turquie et plus 50% des électeurs avaient boycotté le référendum dans les villes où le BDP était arrivé en tête aux dernières élections de 2009. Le BDP était le seul parti qui avait appelé au boycott pour protester contre le refus de l'Etat de reconnaître les Kurdes.

Considéré comme « Constitution du peuple » par le premier ministre Recep Tayyip Erdogan, le texte ne répondait à aucune des exigences kurdes, notamment la reconnaissance de l'identité kurde, l'enseignement de la langue maternelle et la réforme du seuil électoral de 10%, ce fameux barrage pour empêcher les kurdes.

UNE VILLE DANS LA LIGNE DE MIRRE

La province de Hakkari est dans la ligne de mire du gouvernement depuis le boycott massif avec 93%. « Nous mènerons un travail particulier pour Sirnak et Hakkari » avait déclaré le 16 septembre le premier ministre turc, quatre jours après le référendum et le Ministre de l'intérieure Besir Atalay avait parlé d'une « vaste stratégie », lors de sa visite dans ces deux villes à la suite de la déclaration d'Erdogan.

LA SANCTION NE POURRA JAMAIS METTRE A GENOU

Selahattin Demirtas, le co-président du BDP a appelé les électeurs de Yuksekova à saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH), dénonçant un « scandale ». Il a affirmé que le boycott est un droit démocratique comme « oui » et « non ».

Rappelant que l'AKP avait distribué des « macaronis » dans les villes où il espérait des votes, mais des punitions pour des régions suivant les consignes de boycott, Demirtas a souligné qu'une amende de 22 TL ne pourra jamais mettre à genou les habitants de Yuksekova. « La sanction de 55 000 personnes pour avoir uniquement utilisé ce droit (de boycott) est une grande injustice » a-t-il dit.

Tribune de Genève

Vague d'arrestations en Turquie : 771 kurdes arrêtés en 16 jours

18.05.11

Demir SÖNMEZ

771 kurdes arrêtés en 16 jours

La police turque a arrêté plus de 250 kurdes pour la seule journée du lundi 16 mai dans 14 villes, ce qui porte le nombre des arrestations à 771 depuis début mai. Parmi eux figurent des enfants, des étudiants et de nombreux responsables du principal parti kurde BDP.

Le gouvernement AKP du premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan intensifie la pression policière sur la principale formation kurde, Parti pour la paix et la démocratie (BDP) avant les élections législatives prévue le 12 juin.

Alors que l'armée mène des opérations d'envergure contre le PKK, parti des travailleurs du Kurdistan, malgré le cessez-le-feu unilatéral observé depuis aout 2010 par cette organisation, la police sème la terreur sur les sympathisants actifs du BPD dans les villes, arrêtant des milliers de personnes.

Selon un décompte basé sur les articles publiés par deux agences de presse kurde, Firat et DÎHA, au moins 253 kurdes ont été arrêtés le 16 mai dans 14 villes, dont 54 à

Hakkari, 53 à Istanbul, 50 à Diyarbakir, 33 à Siirt et 15 à Cizre. Ce chiffre porte à 771 le nombre d'arrestations au cours de seize premiers jours de mai.

Les autorités turques procèdent à des vagues d'arrestations parmi les kurdes, notamment à la suite de la campagne de désobéissance civile sans précédente, lancée le 24 mars par les organisations kurdes pour les droits fondamentaux.

Au moins 2 788 personnes ont été arrêtées et 747 d'entre eux ont été écroués dans la seule région kurde pendant les quatre premiers mois de l'année 2011, selon un rapport de l'Association des droits de l'homme (İHD), rendu public le 13 mai, ce qui porte à 3559 le nombre d'arrestations depuis début de l'année. Les arrestations sont multipliées par deux et les cas de torture et de mauvais traitements ont brutalement augmenté de 200 pour cent, dénonce l'association.

L'Humanité

Vers une dépolitisation progressive des Kurdes

{Libres échanges}. La vie politique turque semble traverser les turbulences du processus de la démocratisation. Le gouvernement de l'AKP souhaite être présent sur tous les fronts en vue d'accélérer la mise en œuvre des réformes exigées par l'Union européenne. _ {Yigit Weysel, 21 ans}

Bénéficiant d'une forte majorité au parlement, le gouvernement actuel semblerait être doté d'un courage exceptionnel. Non seulement, il ose défier le pouvoir militaire mais en plus il s'attaque à la question kurde, un tabou qui hante encore la société turque.

En vue d'une résolution pacifique du problème kurde, le gouvernement de l'AKP met en place certaines réformes telles que le lancement d'une chaîne en langue kurde, l'autorisation de l'enseignement de la langue kurde dans le privé...

En parallèle de ces réformes démocratiques, l'AKP mène un véritable travail « d'épuration politique ». L'objectif est d'empêcher les Kurdes de se mobiliser autour d'une force politique kurde.

Après des décennies d'oppression, les Kurdes ont su s'organiser politiquement en vue de revendiquer leurs droits par des moyens pacifiques. Une telle mobilisation a donné lieu à l'émergence d'un parti politique kurde.

Cependant, les autorités turques ne tolèrent aucunement l'existence d'une quelconque organisation politique kurde. L'illustration de cette intolérance est la dissolution récente du parti kurde, DTP. Ne supportant plus le poids politique des députés kurdes au parlement turc, la cour constitutionnelle turque a interdit à deux députés kurdes dont Ahmet Turk, une figure politique kurde très respectée, d'exercer toute activité politique pendant cinq ans. Ainsi, le gouvernement espérait voir la dissolution du groupe parlementaire kurde mais un député de gauche, Ufuk Uras, a accepté d'adhérer au nouveau parti kurde, BDP (Parti de la paix et de la démocratie) pour que le groupe soit maintenu.

L'intolérance du gouvernement de l'AKP envers les acteurs politiques kurdes a finalement débouché sur des arrestations massives qui continuent encore. Ces opérations visent essentiellement à décapiter au niveau local la mobilisation politique. En effet, de nombreux maires et présidents d'associations ont été arrêtés dans des conditions qui rappellent les perquisitions nazies.

Le gouvernement turc doit faire face à la politisation des Kurdes qui continue à prendre une ampleur considérable. En se politisant progressivement, le peuple kurde exige de nouveaux droits, ce qui met en péril l'unité nationale.

L'AKP souhaite dépolitiser les Kurdes pour mettre un terme à leurs revendications croissantes. En emprisonnant leurs représentants, il est plus facile d'affaiblir leur conscience politique et de les obliger à revoir à la baisse leurs revendications.

[bernard](#)

Collectif VAN

L'AKP sème la terreur chez les Kurdes

Le Blog de Maxime-Azadi sur Mediapart

06 Mai 2011 Par Maxime-Azadi

La tension monte au Kurdistan de Turquie après les opérations policières et militaires qui ont coûté la vie à 25 combattants du PKK et deux civils depuis fin mars. Au moins 159 Kurdes ont été arrêtés au cours des 24 dernières heures et environ 1 500 depuis le 19 avril.

Le gouvernement turc vise violemment les Kurdes avant les élections législatives du 12 juin, menant une politique nationaliste pour prendre des voix au MHP (Parti de l'action nationaliste, nationaliste et raciste). Selon le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan, le problème kurde n'existe plus, alors qu'aucune mesure effective n'a été prise par le gouvernement Erdogan.

DES FILTRES SUR CHAQUE ORDINATEUR

Trompant l'opinion en promettant l'an dernier une solution durable à la question kurde, le gouvernement AKP a mis en place un véritable système policier contre toute opposition. Le pays est devenu la plus grande prison du monde pour les journalistes, avec au moins 58 journalistes emprisonné(e)s. Des dizaines de journaux ont été suspendus et plus de 7 000 sites internet ont été bloqués. Imposant aux internautes l'usage d'un filtre pour leur accès en ligne, la Turquie suit le chemin qui mène vers Iran et la Chine.

Selon une décision du 22 février dernier, les utilisateurs d'Internet en Turquie auraient le choix entre quatre options : famille, enfants, domestique et standard. A partir du 22 août, il sera obligatoire d'installer l'une de ces offres sur chaque ordinateur en sa possession. Reporters sans Frontières condamne la tentative du Bureau des Technologies de l'Information (BTK), qui dépend du Premier ministre, d'imposer l'usage d'un filtre pour l'accès à Internet.

25 COMBATTANTS DU PKK TUÉS

Malgré le cessez-le-feu du PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan, depuis août 2010, l'armée turque mène des opérations à travers le Kurdistan de Turquie. 25 guérilleros du PKK ont été tués depuis fin mars. Le 4 mai, cent mille Kurdes ont assisté aux funérailles de quatre guérilleros du PKK à Diyarbakir, chef-lieu du Kurdistan, criant vengeance.

Au lendemain de ces funérailles, considérées comme les plus grandes depuis 20 ans, le Premier ministre turc a appelé à la censure du principal parti kurde BDP dans les médias.

Parallèlement aux opérations militaires menées par l'armée, la police turque sème la terreur dans les villes, ce qui a fait monter d'un cran la tension. La frénésie d'arrestations a pris de l'ampleur, notamment après l'éviction de sept candidats kurdes aux législatives. Cette décision qui a suscité la colère des Kurdes avait finalement été annulée pour six d'entre eux. La police a tué deux manifestants et a blessé des centaines d'autres au cours de manifestations pour dénoncer l'éviction des candidats.

ARRESTATIONS EN MASSE

308 personnes, dont neuf policiers, ont été blessées et 831 autres, dont 198 enfants, ont été arrêtées entre le 19 et 29 avril en Turquie, selon un rapport de l'Association des droits de l'homme (IHD).

Les opérations policières n'ont pas cessé les jours suivants. Il ne se passe pas un jour sans qu'on rapporte l'arrestation en masse de Kurdes. Au moins 86 Kurdes ont été envoyés en prison au cours des deux dernières semaines dans la seule ville de Batman.

Le 5 mai, douze Kurdes arrêtés lors des opérations menées dans neuf villes ont été mis en examen et envoyés en prison.

Deux jours avant, le 3 mai, 44 personnes arrêtées à Istanbul, Urfa, Batman et à Mardin, ont été emprisonnées.

Le 6 mai, la police a procédé à des perquisitions dans dix villes, saccageant les maisons, et a arrêté au moins 159 Kurdes. Parmi eux figurent des enfants, des femmes, des étudiants, un journaliste et des membres du BDP.

Selon un décompte du blog Maxime Azadi, environs 1 500 Kurdes ont été arrêtés depuis le 19 avril.

LE GOUVERNEMENT A PERDU TOUTE LÉGITIMITÉ

Jeudi soir, le Congrès de la Société Démocratique (DTK), une organisation rassemblant de nombreux responsables kurdes, dont ceux du parti pro-kurde BDP (Parti pour la paix et la démocratie), a averti qu'il pourrait appeler au boycottage des élections si les opérations militaires et les arrestations se poursuivent. « Le gouvernement a perdu toute légitimité » et « il menace la sécurité des élections », a dénoncé Aysel Tugluk, la coprésidente du DTK, appelant à la résistance démocratique.

Daniel Pipes

Les nouvelles ambitions de la Turquie

par Daniel Pipes

National Review Online

12 avril 2011

<http://fr.danielpipes.org/9676/ambitions-turquie>

Version originale anglaise: [Ambitious Turkey](#)

Adaptation française: Johan Bourlard

Il y a quelques jours, le ministre turc des Affaires étrangères, [Ahmet Davutoğlu](#), proclamait pompeusement que « si le monde est en feu, la Turquie en sera le pompier. La Turquie est en train d'assumer un rôle de premier plan pour la stabilité au Moyen-Orient. »

Pour Ankara, une telle ambition est une nouveauté. Dans les années 1990, la Turquie se contentait de remplir ses obligations envers l'OTAN et de se ranger derrière Washington, tandis qu'elle inaugurait, dès 1996, d'excellentes [relations avec Israël](#). En somme, la politique de la Turquie constituait une exception séduisante à la mentalité ambiante des peuples musulmans, dominée par la tyrannie, l'islamisme et les théories du complot. La corruption et la maladresse des dirigeants politiques turcs semblaient être sans grandes conséquences.

Ces défauts se sont toutefois révélés extrêmement fâcheux puisqu'ils ont conduit, lors des élections de novembre 2002, à la déroute des partis politiques établis de longue date et à la victoire d'un parti islamiste, Adalet ve Kalkınma Partisi (AKP). En mars 2003, anticipant la guerre imminente en Irak, le nouveau gouvernement annonçait le commencement d'une nouvelle ère en refusant le passage des troupes américaines sur le sol turc.

Durant les huit années qui ont suivi, la Turquie a adopté une politique étrangère de plus en plus hostile à l'Occident, surtout aux États-Unis, à la [France](#) et à Israël, tandis que se

réchauffaient ses relations avec les gouvernements de la Syrie, de l'Iran et de la Libye. Ce changement est devenu particulièrement évident en mai 2010, quand Ankara a aidé Téhéran à éviter des sanctions quant à son programme nucléaire et, dans le même temps, a porté atteinte à la réputation d'Israël avec la flottille dirigée par le Mavi Marmara.

Mais c'est au début de 2011 que s'est révélée toute la mesure des ambitions d'Ankara au Moyen-Orient. Alors que la région connaissait des soulèvements d'une ampleur considérable, les Turcs sont soudain devenus omniprésents, endossant des rôles multiples :

L'incarnation d'un modèle. Gül prétend que la Turquie peut avoir « un effet grandement et incroyablement positif » sur le Moyen-Orient ; des propos qui rencontrent un certain écho. Ainsi, Rached Ghannouchi, le leader du mouvement Ennahda récemment autorisé en Tunisie, a déclaré : « Nous voulons bénéficier de l'expérience turque », un pays qui « a réconcilié l'islam et la démocratie. »

Une bouée de sauvetage économique pour l'Iran. En février, Abdullah Gül, accompagné de nombreux hommes d'affaires, a effectué une visite d'État à Téhéran, couronnement d'une évolution où, selon la Jamestown Foundation, « la Turquie est en passe de devenir la bouée de sauvetage [économique] de l'Iran. » De plus, Gül a vanté le système politique iranien.

Un obstacle à l'intervention étrangère en Libye. Dès le 2 mars, le gouvernement turc s'est opposé à toute intervention militaire contre le régime de Mouammar al-Kadhafi. « Les interventions étrangères, surtout les interventions militaires, ne font qu'aggraver le problème », déclarait le 14 mars Davutoğlu qui craignait peut-être une intervention similaire pour la protection des Kurdes en Turquie orientale. Le 19 mars, les opérations militaires ont débuté sans la participation de la Turquie dont l'opposition a retardé l'engagement de l'OTAN en Libye jusqu'au 31 mars et a assorti celui-ci de certaines conditions.

Un soutien à Kadhafi. Le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan est venu en aide à Kadhafi en faisant tout à la fois des déclarations démagogiques (« La Turquie ne sera jamais de ceux qui pointent leur arme sur le peuple libyen ») et des propositions concrètes (exemple : Kadhafi peut sauver son régime en nommant un président). Selon le quotidien turc *Hürriyet*, Ankara a également proposé « de s'engager dans la distribution de l'aide humanitaire à la Libye, de gérer l'aéroport de Benghazi et de déployer une flotte militaire pour le contrôle de la zone comprise entre Benghazi et l'île grecque de Crète. » En signe de gratitude, Kadhafi a répondu : « Nous sommes tous des Ottomans. » À l'opposé, les rebelles libyens, fulminants, ont manifesté contre le gouvernement turc.

Une aide pour Damas. En janvier, Ankara a consenti à entraîner des troupes syriennes ; en mars, Erdoğan a conseillé publiquement le président syrien Bachar al-Asad sur la façon de se maintenir au pouvoir, peut-être par crainte de voir les Kurdes de Syrie (1,4 million) gagner en autonomie et provoquer l'agitation parmi les Kurdes de Turquie (environ 15 millions).

Une force antisioniste. Ankara s'est fait le maître d'œuvre de la délégitimation d'Israël dont Davutoğlu essaie de fédérer les ennemis en prédisant la disparition de l'État hébreu ; une organisation soutenue par le gouvernement turc projette l'envoi vers Gaza d'une nouvelle « flottille de la liberté » composée d'au moins 15 bateaux, alors que le vice-premier ministre réclame contre Israël un bombardement comme celui de la Libye.

Les ambitions d'Ankara doivent être réfrénées. Moins provocante et plus intelligente que le régime iranien, la Turquie de l'AKP aspire à remodeler les pays musulmans à son image islamiste. Les premières tentatives en ce sens ont bien fonctionné puisque, tout en étant efficaces, elles sont passées largement inaperçues.

Dès lors, plusieurs moyens peuvent être envisagés pour enrayer l'influence de l'AKP : exprimer sa désapprobation de la politique « néo-ottomane » d'Ankara ; s'interroger

publiquement sur la compatibilité entre les agissements de la Turquie et sa qualité de membre de l'OTAN ; encourager discrètement les partis d'opposition lors des élections de juin 2011 ; enfin, face à l'hostilité de l'AKP et aux soulèvements kurdes en Turquie orientale, reconsidérer la question délicate des droits civils des Kurdes.

Turquie Européenne

Turquie : le seul vrai projet fou

[Ahmet Insel](#)

dimanche 29 mai 2011 - 07:00

Kanalistanbul

Il n'y a pas aujourd'hui en Turquie de projet politique et social plus fou qu'une proposition concrète et réaliste en vue d'une solution à la question kurde.

Pourquoi ne pas faire de la question kurde notre projet fou ? Non pas dans dix ans, mais juste là, au lendemain des élections du 12 juin prochain, un projet de solution à cette question pour tout de suite, n'est-ce pas un projet suffisamment fou, eu égard à la situation présente ?

Peut-être qu'il ne ravira pas les entrepreneurs, le secteur du BTP, les entreprises de percement de canal, ni tous ceux qui pensaient bien profiter de leur rente foncière. Mais envisager la possibilité d'une atteinte aux profits attendus par le conflit qui pourrait s'ensuivre si le problème kurde n'était pas rapidement résolu de façon pacifique, peut permettre de remettre un petit peu les pieds sur terre.

Et vraiment, cela ne pourrait-il pas être notre projet fou que de solutionner le problème se présentant à nous lorsqu'on se pose la question du problème actuellement le plus brûlant dans cette société ? Y a-t-il aujourd'hui dans ce pays, projet plus fou que celui de trouver une solution à un problème pour lequel des gens meurent tous les jours, des centaines d'autres sont jetés en prison, dans lequel chaque nouvelle mort sépare un peu plus les Turcs des Kurdes, un problème, qui pour cette raison même, est gros de développements encore plus graves ?

Le temps de la « Maîtrise »

Tayyip Erdoğan conçoit sa propre période de « maîtrise » politique comme une série d'efforts tous fondamentalement destinés à l'accélération de l'accumulation du capital. Ça n'est d'ailleurs pas dérogoatoire au positionnement politique qu'il s'est choisi. Il est normal de voir un AKP et son chef, désormais assurés de leur hégémonie sur le centre-droit, déclarer de façon bien plus affichée, qu'ils vont accorder, maintenant qu'ils sont parvenus à maturité, une totale priorité aux politiques de création des niches de profit privé, cette politique si propre au centre-droit.

Comme il l'a dit sur la question kurde, Erdoğan conçoit tous les problèmes autres que celui de la réalisation du profit comme des sujets ayant perdu le statut de problème. Conforme à l'idéologie développementaliste classique, il souhaite que nous le suivions dans sa croyance que plus on assurera une croissance économique rapide plus les autres problèmes se résoudront d'eux-mêmes et de plus en plus vite.

Comme projet, Erdoğan propose [Kanalistanbul](#) aux citoyens de Turquie et en attendant, pour passer le temps, l'édification de deux villes satellites d'Istanbul. Comme objectif de société, pertinent et suffisant en soi, il souhaite que nous nous appropriions celui de devenir la 10ème économie du monde d'ici dix ans. Il se rêve comme chef du pays en tant qu'architecte d'un projet de BTP démentiel. Et en fait, il évite la difficulté, il choisit la facilité. Et la probabilité n'est pas mince que la route facile qu'il s'est choisi soit minée par les difficultés qu'il fait semblant de négliger, et même qu'elles le fassent dérailler.

En perdant le lien sentimental

Lorsque Erdoğan présente de tels projets fous, ne prend-il pas le risque qu'ils soient perçus comme une provocation par les jeunes Kurdes qui perdent progressivement les liens qui les reliaient au reste de la Turquie ? *Kanalistanbul* est une folie susceptible de décupler le fossé déjà existant, en termes de revenus, entre Istanbul et les régions kurdes de Muş, Diyarbakır ou bien de Siirt. Erdoğan nous apporte, en creux, la bonne nouvelle de ce que, d'ici 2023, la Turquie sera encore plus inégale, régionalement parlant. Il n'apporte aucune proposition susceptible de porter remède à cette inégalité croissante. Il ne le peut pas. Prétendre régler la question de l'inégalité régionale sans solutionner la question kurde serait une idée à faire rire les corbeaux eux-mêmes.

Il n'est guère sorcier de deviner quel genre de réaction risque d'engendrer ce projet fou chez les Kurdes désormais parvenus à un seuil où ne peuvent plus être ni différées ni étouffées leurs demandes de plus d'égalité et de participation politique. On prépare le terrain à d'autres mais véritables folies du genre : « *Je ne te laisserai pas goûter à ce bienfait dans la tranquillité.* »

La question kurde a aujourd'hui dépassé de façon irréversible la phase où l'on pouvait la régler sur la base de la seule reconnaissance identitaire. Il est aujourd'hui des propositions concrètes et tangibles censées répondre à diverses demandes : celle d'être un citoyen à part entière sans avoir à renier ou à cacher son identité, celle de pouvoir, si on le veut, vivre sa vie dans sa propre langue au niveau local, celle d'une participation à la gestion des affaires locales. La question de savoir ce que veulent les Kurdes est désormais une question de fourbe.

Le dénominateur commun de cette question dont la réponse est assurément multidimensionnelle se situe dans cette volonté des Kurdes d'être reconnus en tant que citoyens à part entière.

Le premier ministre Erdoğan ne met pas sur son agenda la résolution d'une question kurde désormais posée de « façon claire et nette », pour reprendre une expression qu'il affectionne tout particulièrement. Il trouve l'adjectif « fou » bien plus adapté à un grand projet de BTP. Par ailleurs, si nous prêtons attention à l'état de la mentalité des habitants de ce pays, il n'est pas en Turquie de projet sociopolitique plus fou qu'une proposition concrète et réaliste de résolution de la question kurde. Face à la domination du nationalisme qui imprègne jusqu'au plus profond des consciences de cette société, la véritable idée de folie n'est-elle pas de se lancer dans un règlement pacifique et égalitaire de la question kurde ?

Traduction pour TE : Marillac